

PROF

TRIMESTRIEL - JUIN-JUILLET-AOÛT 2019 | NUMÉRO 42

DOSSIER

Faire entrer le jeu vidéo en classe

Le travail des enseignants redéfini

Construire un conseil
coopératif et citoyen

Bouger pour mieux apprendre

Le temps suspendu



Notre dossier est consacré à l'utilisation pédagogique du jeu vidéo.
© PROF/FWB

Revoici la cavalcade de fin d'année scolaire, avec son lot de stress, d'évaluations, de corrections, de dossiers à boucler, de conseils de classe en enfilade, de réunions de parents, mais aussi de sorties avec ses élèves, de jours blancs à utiliser intelligemment si possible, de larmes de joie ou de déception.

Une période durant laquelle on rêve tous d'appuyer sur « pause », de suspendre le temps, de sortir la tête du guidon pour aligner le présent sur une ligne d'horizon porteuse de sens, sur les ambitions et les défis qui nous mobilisent.

L'été permettra de recharger les batteries, d'imaginer de nouveaux projets, de nouvelles séquences de cours, et pourquoi pas de prendre du recul et d'examiner à tête reposée les changements qui se profilent.

Ce numéro évoque certains de ces changements : l'adoption du tronc commun dont on verra dans notre rubrique « Libres Propos » qu'il est loin d'être une exception belge francophone ; la redéfinition des différentes composantes du métier d'enseignant, avec un accent particulier sur le travail collaboratif ; l'examen des premiers plans de pilotage appelés à devenir contrats d'objectifs ; les nouvelles mesures relatives à la gratuité qui entreront en vigueur en septembre...

Notre dossier, quant à lui, se concentre sur l'usage pédagogique (et très multiple) qu'on peut faire du jeu vidéo. Avec un focus sur la collaboration entre pédagogues, développeurs de jeux et artistes dans la création de serious games. Et bien entendu des reportages dans des classes où l'enseignant utilise le jeu vidéo voire même en produit avec ses élèves, mariant jeu et apprentissages.

Parmi d'autres articles, vous trouverez encore un reportage sur le conseil coopératif et citoyen, espace de parole ritualisé en classe et projet-pilote du Pacte pour un Enseignement d'excellence pour renforcer la démocratie scolaire.

Bonne lecture, dans ces pages ou via www.enseignement.be/prof. ●

Didier CATTEAU
Rédacteur en chef



L'INFO Le travail des enseignants : un trèfle à cinq feuilles >4

Tendre vers la gratuité scolaire, concrètement >8

Un regard critique et bienveillant sur les plans de pilotage >10

Un avocat dans l'école, à la barre >11

Nouveau tronc commun : c'est pour bientôt >12

Dédra-MATH-isons pour mathématiciens en herbe >13

Parcours ton orientation >14

RELANG harmonise l'apprentissage des langues étrangères >16

L'ACTEUR Agnès Rousseau : « Partenaires pour nos enfants » >17

DOSSIER Jeux vidéo & pédagogie >18

FOCUS Construire un conseil coopératif et citoyen en classe >30

DROIT DE REGARD Une école qui chérirait le plaisir d'apprendre >32

LECTURES Comment l'école reste inégalitaire >34

CLIC & TIC Un laboratoire consacré au numérique >35

LIBRES PROPOS Entre tronc commun et filières, quelle école moyenne ? >36

CÔTÉ PSY Bouger pour mieux apprendre >38

À VOTRE SERVICE N'oubliez pas de transmettre la copie de votre diplôme >40

CARTE PROF Nuit des Chœurs à Villers-la-Ville >43





Prix du Parlement des enfants

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a primé six projets de classes de 6^e primaire dans le cadre du projet de Parlement des enfants. Vingt-deux classes ont participé à l'édition 2019. Les élèves ont été amenés à rédiger un projet de décret. Cette année, le thème était l'accueil d'élèves à besoins spécifiques ou en situation de handicap. Les détails et le recueil des projets de décrets via www.parlementdesenfants.be.

TALIS : premières analyses publiées le 19 juin

C'est le 19 juin que seront publiées les premières données de l'enquête internationale TALIS, enquête menée en 2018 dans 47 pays et centrée sur les environnements d'enseignement et d'apprentissage. En Fédération Wallonie-Bruxelles, 120 chefs d'établissement et 2 400 enseignants du 1^{er} degré secondaire ont été interrogés sur divers aspects de leur métier : satisfaction professionnelle, sentiment d'efficacité personnelle, charge de travail, formation continue, pouvoir d'action, croyances et pratiques pédagogiques... events.uliege.be/talis-fw

Fiche fiscale et prime syndicale

Les personnels de l'enseignement peuvent télécharger leur fiche fiscale et le formulaire de demande de prime syndicale sur « Mon Espace », guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, via monespace.fw-b.be/monespace. Lors de la 1^{re} connexion, il faut se munir de son eID et d'un lecteur de carte. Pour les connexions suivantes, on peut aussi utiliser l'application itsme. Plus d'infos via enseignement.be/index.php?page=27033&navi=3611.



Formation référent sécurité routière

Le Service public de Wallonie organise une nouvelle formation gratuite (deux jours) de Référent en éducation à la mobilité et à la sécurité routière, à l'attention du personnel éducatif de l'enseignement secondaire. Deux sessions sont prévues, les 30 et 31 janvier puis les 12 et 13 mars 2020, chaque fois à Namur. Inscriptions et informations via emsr@spw.wallonie.be.



Le travail des enseignants : un trèfle à cinq feuilles

Le travail des enseignants ne se limite pas au temps passé en classe ! Un décret réaffirme cette évidence, clarifie les composantes de ce travail et apporte quelques changements.

Travail en classe avec les élèves, travail pour la classe, service à l'école et aux élèves, formation en cours de carrière et travail collaboratif : voilà, selon un décret qui s'appliquera dès la rentrée ⁽¹⁾, les cinq composantes de la mission de tout enseignant dans le fondamental et le secondaire. Qu'est-ce que cela change ? Suivez le guide.

Finis les heures de plage

Le travail en classe, ce sont les périodes de 50 minutes que l'enseignant preste chaque semaine face à ses élèves. Pas de changement dans les classes maternelles et primaires.

Par contre, dans le secondaire, la plage horaire sera supprimée : tous les enseignants travailleront à la plage la plus basse. Par exemple, 22 périodes (et non plus de 22 à 24) pour un enseignant de cours généraux, techniques et philosophiques au degré inférieur. Et 28 périodes (et non plus entre 30 et 33) pour les professeurs de pratique professionnelle.

Heures sup' rémunérées

Un enseignant qui le souhaite pourra prester deux périodes au-delà d'un horaire complet, et jusqu'à six « *périodes additionnelles rémunérées* » pour éviter de scinder un cours.

S'il est nommé ou temporaire prioritaire, il aura la possibilité, par exemple, de remplacer un collègue absent. Dans le secondaire, le PO pourra demander à un enseignant, même temporaire non prioritaire, de prester des périodes additionnelles pour éviter de scinder le cours dont il est chargé.

Attention : ces périodes additionnelles rémunérées n'entreront pas en ligne de compte dans le calcul du pécule de vacances, de l'allocation de fin d'année ou du traitement différé (couvrant les jours de vacances pour les temporaires). Elles pourront être valorisées dans le calcul de l'ancienneté de fonction

et de service mais ne permettront pas à un enseignant d'être nommé ou engagé définitivement au-delà d'une charge complète.

Préparer, corriger...

Le travail pour la classe, c'est le temps, difficilement chiffrable, passé à préparer des cours. À élaborer, corriger des épreuves d'évaluations... Mais aussi à gérer élèves et classes sur les plans administratif et pédagogique (en rédigeant le dossier d'accompagnement d'un élève, par exemple).

Nouveauté : les enseignants recevront avant le 31 décembre de chaque année une indemnisation de 100 €, immunisée fiscalement, pour l'utilisation de leur outil informatique et de leur connexion internet privés à des fins professionnelles. Cela concerne aussi bien les temporaires que les définitifs qui ont travaillé durant au moins 90 jours dans l'enseignement au cours de l'année civile et ce avant le 30 novembre inclus. Cette indemnisation sera aussi accordée aux proviseurs, directeurs adjoints, coordonnateurs de CEFA, chefs d'atelier, chefs de travaux d'atelier, administrateurs, éducateurs-économistes et secrétaires de direction.

Service à l'école et aux élèves

Cette troisième composante du travail des enseignants comporte des missions obligatoires et collectives.

Parmi les missions obligatoires : assister à des conseils de classe, à des réunions entre parents et professeurs, aux jurys de qualification ; participer, pendant les heures scolaires, aux activités socioculturelles et sportives en lien avec le projet d'établissement... Dans le fondamental, en particulier, c'est aussi surveiller des récréations.

Il existe aussi des missions collectives, confiées par le PO à des enseignants volontaires dans l'intérêt général. Par exemple,

pour confectionner les horaires, coordonner les stages des élèves... Cela peut aussi être des missions dans le cadre de l'élaboration du plan de pilotage ou du contrat d'objectifs.

Encadrer les débutants

Le PO pourra, en particulier, demander à des enseignants expérimentés (avec quinze ans d'ancienneté) d'encadrer les débutants moyennant un horaire allégé de travail en classe. Dès le 1^{er} septembre 2019, le PO pourra y consacrer 0,33 % du capital-périodes ou du NTPP. À partir du 1^{er} septembre 2021, ce pourcentage passera à 1 %.

Se former en cours de carrière ?

Pour cette composante du travail des enseignants, rien ne changera : formation obligatoire (six demi-jours par an) et formation sur base volontaire.

Travailler ensemble

Voilà le gros changement. Les enseignants du fondamental et du secondaire qui ont un horaire complet consacreront 60 périodes par an à du travail collaboratif. De même que les puéricultrices, éducateurs, les accompagnateurs CEFA, le personnel paramédical, social et psychologique dans l'enseignement primaire ordinaire ou spécialisé. Sans oublier les proviseurs, directeurs adjoints, coordonnateurs de CEFA, chefs d'atelier, chefs de travaux d'atelier, administrateurs, éducateurs-économistes et secrétaires de direction.

Si vous prestez à temps partiel, le volume de travail collaboratif sera proportionnellement réduit. Et si vous travaillez dans plusieurs écoles, il sera adapté en proportion de l'horaire face à la classe dans chaque école.

Ce travail collaboratif, c'est celui qui est mené lors des réunions des équipes pédagogiques et éducatives, notamment pour établir le diagnostic des forces et des faiblesses de l'école au moment de la réalisation du plan de pilotage. Ou celui qui est utilisé par les professeurs pour construire un projet, des pratiques de remédiation, faciliter la

transition primaire secondaire des élèves... Un vade-mecum a été réalisé pour aider les équipes à le mettre en œuvre ⁽²⁾.

L'institut de la Formation en cours de Carrière proposera des formations au travail collaboratif durant l'année scolaire 2019-2020.

Mais pourquoi ce travail collaboratif ? Le Pacte pour un Enseignement d'excellence



© PROF/FWB

a prévu que dans chaque école, le plan de pilotage et le contrat d'objectifs soient co-construits et co-évalués par l'équipe éducative ⁽³⁾. Beaucoup de recherches ont montré que le travail collaboratif favorise la cohérence des apprentissages et des évaluations, favorise un bon climat de travail et crée une culture d'école autour d'un projet commun.

À chaque école de définir sa façon de contrôler cette composante du travail des enseignants. L'équipe éducative devra évaluer chaque année l'état d'avancement du plan de pilotage/contrat d'objectifs. Ce sera un bon moment pour « peser » la mise en œuvre du travail collaboratif dans l'école et son impact sur les résultats des élèves. ●

Catherine MOREAU

⁽¹⁾ <https://bit.ly/30i70lf> Circulaire 7167 www.enseignement.be/circulaires

⁽²⁾ www.pactedexcellence.be (> Le webmagazine)

⁽³⁾ Avis n°3 du groupe central, axe stratégique. www.pactedexcellence.be

Dans le fondamental, la surveillance de la récréation fait partie du service à l'école et aux élèves.

La dynamique est installée, les objectifs sont communs

Le travail collaboratif, une équipe d'enseignants de l'Institut d'enseignement technique Notre-Dame, à Charleroi, s'y est déjà rôdée en créant une communauté d'apprentissage professionnelle.

Les enseignants et l'éducateur du 2^e degré Techniques sociales et d'animation ont « pris le pouls » de chaque élève : quel est son projet professionnel ? Souhaite-t-il changer d'orientation ? A-t-il respecté les défis qu'il s'était fixés en décembre ?



socialles et d'animation ont participé à un projet d'accrochage des jeunes *Accrojump*, financé par l'Union européenne, avec neuf autres écoles secondaires et CPMS de la région. Accompagnés par deux animatrices, ils ont appris à se connaître, à comprendre le fonctionnement, les compétences, les pratiques pédagogiques de chacun.

« Cela a permis de souder l'équipe, de faire prendre conscience aux enseignants qu'en réunissant ces compétences, ils peuvent multiplier les moyens de chercher et de trouver les bonnes pratiques pour les situations pédagogiques qui les concernent », poursuit la directrice adjointe.

Depuis septembre, en autonomie, l'équipe a mis en place des projets : conseil PIA qui devrait s'étendre à toutes les sections ; parrainage personnalisé d'élèves en difficulté par des enseignants ; projet multidisciplinaire préparé par des professeurs qui a débouché sur la réalisation, par les élèves, d'animations spécifiques à destination des classes de 1^{re} secondaire du Collège du Sacré-Cœur tout proche...

« La dynamique est installée, les objectifs sont communs ; les décisions on les prend ensemble. Cela a créé au sein de l'équipe une vraie culture participative en phase avec le travail collaboratif demandé par le décret », assure M^{me} Golin. « Reste qu'au niveau logistique, les choses ne sont pas simples : pour certains projets, il faut organiser l'encadrement des élèves. Et, à l'avenir, l'école devra structurellement permettre aux enseignants de consacrer le temps voulu à la collaboration. Un fameux défi ! » ●

C. M.

⁽¹⁾ <http://cap.ctreq.qc.ca>

Puis, réunie dans un conseil consacré aux plans individuels d'apprentissage (PIA) précédant le conseil de classe, l'équipe prend le temps de comprendre, de nuancer. « Ici, on ne parle pas des résultats scolaires ; on considère chaque élève dans sa globalité et on partage nos perceptions », explique Xavier Piérard, professeur de mathématiques. « Nous l'avons constaté : cela aide certains jeunes à ne pas se contenter d'un J'y arrive pas, enchaîne Valérie Golin, directrice adjointe. À se poser les bonnes questions de manière à identifier leurs difficultés et à adapter leur(s) comportement(s) pour les surmonter. »

Ce conseil PIA est l'une des retombées d'un projet de Communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) construit par l'école sur le modèle d'une expérience rôdée dans des écoles de l'Ontario, au Canada ⁽¹⁾.

Pour construire cette CAP, dix-huit enseignants de la section Techniques

L'équipe pédagogique du 2^e degré Techniques sociales et d'animation a formé une communauté d'apprentissage professionnelle.

Une reconnaissance du travail accompli

Quelles réactions cette définition de la charge enseignante suscite-t-elle ? La parole à deux préfètes et à des responsables syndicaux.

La possibilité pour un enseignant volontaire de prester des périodes supplémentaires rémunérées ? Joëlle Grognet, préfète à l'Athénée royal Jean Tousseul, à Andenne, y réagit positivement. « Jusqu'à présent, en cas d'absence d'enseignants, ce sont toujours les mêmes collègues, en horaire parallèle à celui qui s'absente, qui sont sollicités. Le nouveau système me semble plus équitable. »

« Bien sûr, l'organisation pratique m'inquiète vu le nombre d'enseignants et la complexité des horaires. Mais je trouve que c'est un grand pas en avant, une certaine reconnaissance du travail accompli par l'enseignant souvent en sus de sa propre plage-horaire et jusque-là basé sur le dévouement et la reconnaissance morale du chef d'établissement. »

La préfète apprécie aussi la suppression des heures de plage pour introduire le travail collaboratif. « Reconnaître ce travail accompli à l'école apportera certainement un peu de baume au cœur des enseignants. Actuellement, ils se sentent de plus en plus sollicités en dehors de leur plage-horaire. »

Des coaches de l'ombre

Enfin, M^{me} Grognet applaudit les moyens prévus pour confier des missions aux enseignants expérimentés, notamment encadrer des plus jeunes. « Je pense que l'enseignement est un secteur où l'on devrait être le plus ouvert aux autres. »

« L'obligation du travail collaboratif va dans le sens de l'échange, de la transmission pour le bien de la formation des enfants. Les heures passées à préparer soigneusement des cours valent la peine qu'on les confie à des débutants et surtout qu'on accompagne ces nouveaux venus dans la découverte de leur métier. »

« Nos professeurs, en fin de carrière, ont besoin de lever le pied dans la gestion des classes, qui requiert un dynamisme et une énergie qui s'étiolent quelque peu. Qu'ils soient des coaches de l'ombre leur permet de rester utiles mais aussi de garder la reconnaissance de leurs pairs. »

Ni surprise ni effroi

Nathalie Denil, directrice de la section fondamentale de l'Athénée royal de Gembloux, a présenté le décret à son équipe pédagogique. Le travail collaboratif obligatoire ? « Il n'a suscité ni surprise ni effroi. Les soixante périodes, on joue avec depuis plusieurs années déjà. J'ai pris le pli de fixer un temps de concertation hebdomadaire après la journée de cours, notamment pour élaborer le plan de pilotage/contrat d'objectifs. C'est une belle occasion de débattre et de faire circuler l'information dans l'équipe. »

« Par contre, la possibilité pour les enseignants de prester des périodes additionnelles rémunérées pour, par exemple, assurer le suivi des cours d'un collègue absent, a suscité des regrets (Pourquoi est-ce réservé aux enseignants nommés ou temporaires prioritaires ?), poursuit la directrice. Et surtout des questions : si on comprend bien les possibilités que cela ouvre dans le secondaire, comment organiser cela dans le fondamental où les enseignants prestent généralement des journées entières ? •

C. M.

Syndicats : oui, mais...

Pour Joseph Thonon, président communautaire de la CGSP-Enseignement, « proposer aux enseignants de prester au-delà d'un horaire complet peut pallier la pénurie et éviter le travail bénévole parfois demandé pour dédoubler une classe, par exemple. J'apprécie aussi la possibilité offerte aux enseignants expérimentés de bénéficier d'un horaire allégé face aux classes pour assurer certaines tâches. Même si je déplore que trop peu de moyens soient dégagés pour cela. »

À propos du travail collaboratif, des craintes demeurent. « Dans le secondaire, cela va augmenter la charge d'enseignants travaillant déjà à la plage minimum », poursuit M. Thonon.

Masanka Tshimanga, présidente communautaire SLFP, ajoute : « Les enseignants qui auront atteint le quota annuel pourront-ils dire stop ? Il y a fort à parier qu'engagés dans un projet, ils voudront aller jusqu'au bout. Et comment les maîtres spéciaux travaillant dans plusieurs écoles s'organiseront-ils pour effectuer ce travail collaboratif ? »

Eugène Ernst, secrétaire général de la CSC-Enseignement, pointe aussi le service à l'école. « Je crains que certains PO ne rendent obligatoires certaines tâches (fancy-fair, portes ouvertes...) en dehors de l'horaire scolaire. Cela doit rester du travail sur base volontaire sous peine de dévalorisation du métier. »



Fonds Victor : appel 2019-20

Le Fonds Victor (www.lefondsvictor.be) a attribué fin avril son 1^{er} Prix Première Victor du Livre Jeunesse à Fabienne Blanchut. Il lance aussi son 3^e appel destiné à soutenir (2 000 € maximum) des projets axés sur le plaisir de la lecture, dans les trois premières années du secondaire, ordinaire ou spécialisé. Candidatures pour le 30 septembre via bit.ly/2IngIr5 et démarrage en octobre durant l'opération Fureur de lire.

Des logopèdes en plus dans les centres PMS

La circulaire 7156 balise l'engagement d'auxiliaires logopédiques par les centres PMS qui bénéficieront du cadre complémentaire attribué pour soutenir la détection et le repérage précoce des difficultés d'apprentissage des enfants de l'enseignement maternel. Les centres PMS concernés seront avisés au plus tard le 30 juin. www.enseignement.be/circulaires

Journalistes en herbe

La Cellule Culture-Enseignement lance l'édition 2019-2020 de son concours de journaux (presse écrite) à destination des classes de 6^e primaire, 1^{re}, 2^e et 6^e secondaire.

Objectifs : donner la parole aux élèves, éveiller leur esprit critique, réaliser un projet éducatif mettant à l'épreuve leur créativité, leur capacité de réflexion et d'analyse, leur capacité d'écriture...

Chaque classe participante bénéficie gratuitement de deux ateliers animés par un journaliste professionnel, et d'un « kit pédagogique ». Inscriptions (limitées) ouvertes. Contact : sandra.preudhomme@cfwb.be (02 / 4132 201). www.culture-enseignement.be (> Journalistes en herbe).

Tendre vers la gratuité scolaire, concrètement

De nouvelles règles sur la gratuité scolaire seront d'application à la rentrée 2019-2020. Les changements concernent principalement le niveau maternel. Trois circulaires ⁽¹⁾ rappellent les règles applicables aux différents niveaux d'enseignement.

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence propose d'atteindre progressivement la gratuité scolaire ⁽²⁾, en commençant par l'enseignement maternel et par des mesures ciblant les « frais scolaires », c'est-à-dire ceux liés à des activités organisées durant les périodes d'apprentissages obligatoires des élèves.

Le chantier devrait s'étendre ultérieurement aux niveaux primaire et secondaire, ainsi qu'à la question des frais extrascolaires (garderies, temps de midi). Pour l'heure, c'est l'enseignement maternel qui inaugurerait de nouvelles mesures.

Ce qui change dans le maternel

La réforme prévoit l'octroi d'une nouvelle subvention spécifique de 60 € par élève pour les frais et fournitures scolaires.

Le montant est versé chaque année en mars aux écoles en fonction du nombre d'élèves régulièrement inscrits au 30 septembre de l'année scolaire en cours, en prévision des dépenses de l'année scolaire suivante.

Dans l'enseignement spécialisé, cette subvention sera octroyée pour l'ensemble des élèves scolarisés en maternelle.

Pour l'enseignement ordinaire, un phasage a été prévu : la subvention octroyée pour 2019-2020 a été calculée en fonction du nombre d'élèves inscrits en 1^{re} maternelle, en ce compris les élèves de la classe d'accueil ; pour 2020-2021, elle sera octroyée sur la base du nombre d'élèves inscrits en 1^{re} et 2^e maternelles ; à partir de l'année scolaire 2021-2022, tous les élèves inscrits au niveau maternel seront pris en compte.

La subvention est prioritairement destinée à l'achat des fournitures scolaires, c'est-à-dire

les matériels nécessaires à l'atteinte des compétences de base définies dans les socles de compétences. La subvention peut aussi couvrir les frais liés à des activités scolaires ou à des séjours pédagogiques. Son octroi est lié à la mise en œuvre de deux mesures.

Primo, seules trois catégories de frais scolaires peuvent encore être demandées aux parents :

- les droits d'accès à la piscine ainsi que les déplacements qui y sont liés ;
- les frais liés aux activités scolaires culturelles et sportives ;
- les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s).

Seules les fournitures suivantes restent à charge des parents, qui ne peuvent pas se voir imposer de marque spécifique ou de fournisseur particulier :

- un cartable non garni ;
- un plumier non garni ;
- les tenues vestimentaires et sportives usuelles de l'élève.

Les fournitures non-scolaires (langes, mouchoirs, repas et collations) restent de la responsabilité des parents.

Secundo, les montants des frais autorisés sont plafonnés :

- 45 € maximum par an pour les activités scolaires ;
- 100 € maximum pour les séjours pédagogiques, pour la durée totale de la scolarité maternelle.

Durant la période transitoire qui concerne l'enseignement maternel ordinaire, les plafonds s'appliqueront à la 1^{re} année en 2019-2020, et interviendront ensuite progressivement pour les 2^e et 3^e années ⁽³⁾.

Par ailleurs, pendant cette même période, les écoles restent susceptibles de remettre aux parents une liste de fournitures, après concertation au sein de l'équipe éducative, mais uniquement pour les élèves de 2^e et 3^e maternelles durant l'année 2019-2020 et pour les élèves de 3^e maternelle l'année suivante.

À souligner : les frais facultatifs que les écoles pouvaient proposer aux parents (par exemple un abonnement à une revue) disparaissent du régime applicable à l'ensemble des années de l'enseignement maternel, et ce, dès le 1^{er} septembre 2019.

Ce qui changera dans le primaire et dans le secondaire

Le décret qui a modifié les dispositions du décret Missions⁽⁴⁾ relatives à la gratuité permet au Gouvernement de fixer des plafonds pour les activités scolaires culturelles et sportives ainsi que pour les séjours pédagogiques avec nuitée(s).

Les plafonds interviendront pour les années postérieures à l'année 2019-2020.

Ce qui est spécifique au primaire et au secondaire

Les frais scolaires autorisés diffèrent pour les deux niveaux.

En primaire, ils comprennent les droits d'accès à la piscine et les déplacements qui y sont liés, les frais liés aux activités scolaires culturelles et sportives et les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s).

Pour le secondaire, il s'agit de ces mêmes catégories de frais, auxquelles s'ajoutent les photocopies (montant maximum autorisé : 75 €) et le prêt de livres, d'équipements personnels et d'outillage.

À l'inverse, les frais facultatifs (qui doivent être clairement identifiés comme tels) que les écoles peuvent proposer aux parents sont identiques pour les deux niveaux (achats groupés, frais pour des activités facultatives et abonnements à des revues).

Ce qui est valable pour tous les niveaux

D'autres mesures relatives à la gratuité sont désormais d'application, quel que soit le niveau d'enseignement :

- la nouvelle réglementation interdit à l'école de prescrire un fournisseur particulier ou une marque spécifique pour les tenues et fournitures des élèves ;
- les élèves ne peuvent être impliqués ni dans le dialogue entre l'école et les parents au sujet des frais scolaires ni dans le processus de paiement.

Pour le reste, il s'agit de règles désormais bien connues, pouvant être résumées comme suit :

- aucun minerval, direct ou indirect, ne peut être réclamé ;
- une information écrite est communiquée aux parents, en début d'année, sur l'estimation des frais réclamés et leur objet. Cette information doit renseigner un montant par rubrique se

rapprochant le plus possible de ce que sera la dépense réelle. Des décomptes périodiques sont transmis aux parents selon une périodicité choisie (de 1 à 4 mois). Dès que le montant excède 50 €, à la demande des parents, les écoles doivent prévoir la possibilité d'un échelonnement ;

- les frais scolaires ne peuvent pas être cumulés en vue d'un paiement forfaitaire unique. Ils sont imputés à des services précis et effectivement organisés.
- le non-paiement des frais scolaires ne peut pas constituer un motif de sanction pour l'élève ;
- aucun montant ne peut être réclamé pour la délivrance d'un bulletin, d'un diplôme ou d'un certificat ;
- aucun montant ne peut être réclamé en échange du journal de classe ou du cahier de communication.



À la rentrée des classes, tous les enfants de 1^{re} année maternelle disposeront de fournitures scolaires gratuites.

À partir du 1^{er} septembre 2019, le texte intégral des articles 100 à 102 du décret doit être reproduit dans le règlement d'ordre intérieur des écoles ainsi que sur l'estimation des frais et les décomptes périodiques (les circulaires proposent les documents utiles).

Enfin, les écoles doivent communiquer au Conseil de participation des informations lui permettant d'assurer son rôle dans le débat sur la politique des frais scolaires à mener. ●

Monica GLINEUR

⁽¹⁾ Circulaires 7134, 7135 et 7136 www.enseignement.be/circulaires

⁽²⁾ Avis n°3, p.305 à 307 www.pactedexcellence.be/

⁽³⁾ Un pouvoir organisateur n'est pas tenu de respecter les plafonds s'il s'est contractuellement engagé avec un prestataire de service pour organiser une activité culturelle ou sportive ou un séjour pédagogique

⁽⁴⁾ <https://bit.ly/2JXhJQU>

Un regard critique et bienveillant sur les plans de pilotage

Les premiers plans de pilotage font l'objet de concertations entre les écoles et « leurs » Délégués au contrat d'objectifs. Dans un esprit de bienveillance critique.

Nadine Joelants, Nathalie Levaux, Catherine Palm et Nicolas Demande sont les quatre premiers Directeurs de zone (DZ), responsables des Délégués au contrat d'objectifs (DCO) qui examinent les premiers plans de pilotage. Une nouvelle mission exercée avec un regard « critique et bienveillant. On va mettre en avant tout ce qui est positif : ce qui l'était déjà avant l'élaboration du plan de pilotage mais aussi ce qui est positif dans la construction du plan. C'est vraiment l'état d'esprit général. »



Les quatre premiers Directeurs de zone s'en portent garants : l'examen des plans de pilotage se fait avec une bienveillance critique.

DCO et DZ : deuxième appel à candidats

C'est en principe le 17 juin que devrait être publié au Moniteur belge l'appel à candidats pour la seconde vague de recrutement visant à sélectionner 35 Délégués aux contrats d'objectifs (DCO) et cinq Directeurs de zone (DZ).

Les conditions d'accès s'élargissent aux personnes qui ne sont pas nommées dans l'enseignement.

Plus d'info via www.enseignement.be/index.php?page=28087&navi=4533

Il s'agira aussi de s'assurer « que les écoles s'attaquent à leurs problèmes les plus importants, et d'examiner dans quelle mesure l'amélioration qu'on peut apporter dans l'école va dans le sens des objectifs fixés pour l'ensemble du système éducatif. »

L'examen d'un plan de pilotage s'effectue en deux temps. « Après l'analyse du plan de pilotage par le DCO vient le temps de la concertation. Une réunion qui réunit au minimum le chef d'établissement, un représentant du pouvoir organisateur et le DCO est organisée. Des membres de l'équipe éducative ayant collaboré à l'élaboration du plan peuvent aussi y être invités. »

« De part et d'autre, il s'agit de mieux se comprendre, de poser de bonnes questions. Pendant cette concertation, beaucoup d'informations

concrètes sont fournies par l'école et le PO, permettant ainsi au DCO d'affiner sa perception. »

« Cette réunion permet de parler de concert, de s'entendre sur une proposition cohérente qui vise simultanément à permettre à l'école de progresser et à concourir aux objectifs fixés par le pouvoir régulateur. Ce n'est pas une négociation de marchands de tapis. Les DZ insistent : Le plan de pilotage n'est pas un document administratif de plus. La concertation le transforme en un véritable outil de travail et pour la première fois, les gens de terrain rencontrent réellement leur lecteur ! C'est en effet la première fois que l'Administration va vers les établissements et qu'il y a un véritable échange. Et c'est valorisant de part et d'autre ! »

À partir du 14 août, le DCO remettra un commentaire circonstancié sur le plan de pilotage et parfois une recommandation qui impliquera le remaniement de l'un ou l'autre point pour lequel l'école bénéficiera d'un délai. In fine, le plan de pilotage se muera en un contrat d'objectifs pour les six années qui suivront.

Et après ? « Le décret prévoit le retour du DCO à mi-parcours pour une première évaluation des progrès engrangés par l'école mais on pressent après les premières concertations déjà que les écoles seront désireuses d'un lien plus régulier avec leur DCO. »

« DCO, c'est une nouvelle fonction : les choses vont s'affiner, se définir avec le temps, mais rester dans le cadre du décret. Les DCO ne vont ni se substituer aux conseillers pédagogiques, ni devenir de nouveaux inspecteurs, ni prendre la place du directeur... »

En tout cas, aux dires des DZ, les DCO sont passionnés par leur nouveau métier et croient en cette nouvelle manière d'envisager le pilotage des écoles. Eux-mêmes se positionnent comme les garants de la cohérence du travail des DCO pour qu'il n'y ait pas de différences de traitement. ●

Didier CATTEAU

Un avocat dans l'école, à la barre

L'opération Avocat dans l'école permet la rencontre d'une classe et d'un avocat. L'occasion pour celui-ci de témoigner... à la barre.

De février à juin, l'opération *Avocat dans l'école* a pour but de faire découvrir aux élèves de l'enseignement obligatoire le monde de la justice, son fonctionnement et son rôle essentiel dans une démocratie. Chaque école peut y participer, et c'est gratuit.

Lorsqu'une école en fait la demande via le site de l'opération ⁽¹⁾, un avocat se propose et le rendez-vous est pris. Le 8 février dernier, les élèves de 5^e et de 6^e primaire de l'École de la Victoire, à Frameries, accueillent Florence Van Hout. Elle habite Frameries et connaît l'école pour y avoir inscrit ses enfants.

Sous un feu roulant

Pendant plus d'une heure, ces élèves l'interrogent sur son métier et son univers. Quelles études sont nécessaires ? Où travaillez-vous ? Quelle affaire a été la plus dure pour vous ? Un avocat ment-il ? Doit-il accepter de défendre la personne qui le lui demande ?

Pour préparer la venue de leur invitée, les élèves avaient utilisé le dossier pédagogique fourni par le site de l'opération et avaient travaillé un champ lexical sur le thème de la justice. Après l'entretien, ils ont vu le film *Une intime conviction*. Puis, ils ont visité les cours de justice à Mons et y ont assisté à divers jeux de rôle et animations.

Pour leur professeure de philosophie et citoyenneté, Christina De Bortoli, « *l'animation permet de réfléchir sur les droits et les devoirs, les résolutions de conflits* ». Pour l'institutrice, Angélique Van Laken, « *les élèves découvrent un métier et peuvent faire la différence entre les films et la réalité.* »

« *Faire venir en classe une avocate, un auteur, un musicien, c'est l'ouvrir sur le monde* », considère la directrice, Rosanna Iafolla. Et pour M^e Van Hout, « *c'est agréable d'être confronté à la spontanéité des élèves et de parler de ce qu'on aime* ». Et une élève de conclure : « *Quand je serai grande, je serai avocate.* » ●

Patrick DELMÉE

⁽¹⁾ ecole.avocats.be

POUR EN SAVOIR +

- ecole.avocats.be offre des dossiers pédagogiques pour préparer la visite d'un avocat dans l'école, mais aussi un lexique, des jeux, un schéma des juridictions.
- justice-en-ligne.be propose une lecture rapide et éclairée d'événements judiciaires significatifs ; il contient ainsi une invitation au débat constructif.
- questions-justice.be donne des informations sur les rouages de la justice et son champ lexical, très souvent au départ d'une actualité commentée. Il s'adresse surtout aux 16-18 ans, mais est ouvert à tous.
- *Justice en-jeu* est un workshop organisé par le musée BELvue pour les classes de fin de primaire et du secondaire. Après l'étude en classe d'un procès, les élèves se rendent au Palais de Justice, assistent à une séance du procès, puis réalisent un jeu de rôles dans un procès fictif encadré par un animateur. Les élèves rencontrent aussi un magistrat ou un avocat. www.belvue.be/fr/activities/workshops/justice-en-jeu



Rosanna Iafolla : « *Faire venir en classe une avocate... c'est l'ouvrir sur le monde* ».

« *Pourquoi êtes-vous devenue avocate ?* », interroge un élève. Florence Van Hout : « *Toute petite, j'avais envie de réagir face à l'injustice. Après mes humanités, j'étais peu portée vers les sciences, les mathématiques ou les langues, et je savais rédiger et prendre la parole en public.* »



Nouveau tronc commun : c'est pour bientôt

Adoptée début mai par le Parlement, la réforme du tronc commun se mettra en place progressivement à partir de septembre 2020.

Les trois années du maternel entrent dans le nouveau tronc commun en septembre 2020, avec un nouveau référentiel, et puis, année après année, on monte d'un cran. « *L'idée, c'est de monter avec une cohorte d'élèves qui n'aura connu que le régime du tronc commun renforcé. Cela pour éviter de déstabiliser les élèves, évaluer les effets de la réforme et bien préparer sa mise en œuvre, notamment par la formation des enseignants* », explique Geoffroy le Clercq ⁽¹⁾, coordinateur des travaux de mise en œuvre du tronc commun renforcé au sein du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ainsi, des formations au nouveau référentiel des compétences initiales sont prévues dès la rentrée prochaine (lire ci-contre « Référentiel maternel : des formations dès 2019-2020 »).

Dix nouveaux référentiels

Le référentiel des compétences initiales prévoit les visées d'apprentissage de fin de 2^e et de 3^e maternelles. Les neuf autres, de la 1^{re} primaire à la 3^e secondaire, comprendront tous des visées d'apprentissage annuelles. Ces dix textes sont conçus avec des experts et relus par des comités de lecture composés d'enseignants. Les groupes de travail rédactionnels ont veillé à faciliter les transitions entre les niveaux (maternel-primaire et primaire-secondaire). La Commission des référentiels garantit la cohérence d'ensemble. Chaque référentiel définit les apprentissages jugés essentiels, relevant du pouvoir régulateur. Les programmes qui relèvent des pouvoirs organisateurs proposent les méthodes.

Ces référentiels plus précis et plus clairs avec des repères annuels se sont inspirés de ceux de « *certaines pays étrangers dont on constate, par exemple à travers les tests PISA, qu'ils atteignent de meilleurs résultats, avec des taux de dispersion moindres* ».

Le parcours commun d'apprentissage cherchera à développer parallèlement les savoirs, savoir-faire et compétences des élèves, au sein d'un enseignement qui se veut plus inclusif. M. le Clercq : « *Les élèves pourront bénéficier de deux périodes*

d'accompagnement personnalisé par semaine, avec deux enseignants en classe ».

Des moyens supplémentaires seront dégagés pour installer ce nouveau mode d'accompagnement, « *en plus de la préservation d'autres moyens existants, comme ceux actuellement destinés aux élèves en intégration* ». De plus, les moyens des Dispositifs d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants seront renforcés tandis qu'un dispositif de Français langue d'apprentissage sera mis en place, dans le fondamental, dès la rentrée : « *l'élève jugé fragile par un test de la maîtrise de la langue d'apprentissage générera un encadrement complémentaire* ».

Quant au redoublement entre la 1^{re} et la 2^e secondaire, « *il ne sera plus interdit, mais l'option générale est que le redoublement soit combattu partout : dans le cadre des contrats d'objectifs, les stratégies d'accompagnement personnalisé seront évaluées deux fois par an, en équipe. Les décisions seront consignées dans le document de suivi de l'élève. Et toute proposition de maintien sera soumise à l'accord des parents* ». En l'absence d'accord, la situation sera analysée par une chambre de recours.

Les épreuves certificatives externes

Le CEB sera conservé. Les élèves ratant leur CEB seront maintenus en 6^e primaire ou autorisés à continuer. Dans ce cas, ils bénéficieront également d'un accompagnement renforcé. La réussite de la 1^{re} secondaire leur octroiera d'office le CEB.

Le CE1D cèdera la place au Certificat du tronc commun, qui sanctionnera la dernière année du parcours commun, la 3^e secondaire. Toutes les disciplines auront la même valeur, sans hiérarchisation. La réussite ouvrira la porte à deux filières : la transition et la qualification. ●

Monica GLINEUR

⁽¹⁾ L'entretien complet avec G. le Clercq est à lire sur www.enseignement.be/PROF

Le parcours commun

Septembre 2020	2021-2022	2025-2026	2026-2027	2028-2029	2029-2030
Nouveau référentiel des compétences initiales en M1-M3	Départ du nouveau cursus commun en primaire avec P1-P2. Ensuite, progression annuelle	Évaluations externes : Certificat d'études de base (CEB)	Démarrage en secondaire	Évaluations externes : Certificat de tronc commun (CTC)	Orientation : transition ou qualification

Référentiel maternel : des formations dès 2019-2020

Le tronc commun, mis en œuvre dans l'enseignement maternel dès la rentrée 2020, implique notamment l'appropriation par les enseignant-e-s du référentiel des compétences initiales, via la formation continuée.

À cette fin, une formation obligatoire sera organisée dès 2019-2020 par l'IFC⁽¹⁾, à destination des instituteurs/trices et des maîtres de psychomotricité du maternel ordinaire.

Ces 2 jours de formation (soit 12h) se dérouleront selon une modalité innovante, combinant la formation à distance (via un module en ligne) et en présentiel : 3 heures à distance, 6 en présentiel dans les écoles et à nouveau 3 à distance. Les modules à distance se déroulent en dehors des périodes où l'enseignant a la charge de sa classe.

Une partie de la formation se déroulant hors temps scolaire, une prime de 175 € bruts sera versée à chaque participant faisant partie du public cible qui aura suivi la totalité du dispositif.

Pour accéder au module à distance, chaque participant devra disposer d'un login et d'un mot de passe. Les enseignants ciblés par la formation sont invités à encoder rapidement un courriel de contact via Mon Espace⁽²⁾.

Des demi-journées d'information pour les directions auront lieu préalablement à ces formations.

Le détail via la circulaire 7119⁽³⁾

Des questions ?
> tronccommun-ifc@cfwb.be

⁽¹⁾ www.ifc.cfwb.be

⁽²⁾ monespace.fw-b.be

⁽³⁾ www.enseignement.be/circulaires

Dédra-MATH-isons, pour mathématiciens en herbe

**Ancrer les maths dans la culture et la vie quotidienne, c'est possible.
La preuve avec Dédra-MATH-isons, colloque destiné aux élèves du
secondaire.**

Cette année, une dizaine d'écoles ont présenté des projets au colloque Dédra-MATH-isons, créé en 2009 par Kouider Ben-Naoum, professeur à l'École Polytechnique de Louvain (UCL). Parmi elles, la Communauté scolaire Sainte-Marie, à Namur.



Le colloque Dédra-MATH-isons valorise le travail et l'investissement des élèves.

Maria et Isaline, en 6^e secondaire, ont voulu déterminer la position des planètes en temps réel. « Nous avons placé le soleil au centre du repère, utilisé l'équation du cercle en première approximation des orbites et cherché les coordonnées des planètes. Puis, en utilisant l'équation de l'ellipse, nous avons affiné notre modèle en ajoutant l'excentricité de l'orbite de chaque planète. »

« La question était de savoir si l'alignement des planètes signerait la fin du monde, sachant que celui de la Terre avec Saturne et Jupiter provoque séismes, ouragans et explosions volcaniques. La réponse est heureusement négative : un alignement parfait est quasi impossible. »

D'autres ont évalué les performances énergétiques de frigos ; comparé différents systèmes électoraux pour déterminer leur impact sur la démocratie ; travaillé successivement sur les nombres naturels, rationnels, entiers et réels pour vérifier s'il existe des quantités infinies plus grandes que d'autres.

Leur enseignant, Sebastian Xhonneux, les inscrit au colloque depuis 5 ans et convie sa classe de 5^e à y participer de manière passive. « En 6^e, je consacre une partie des deux périodes d'activités complémentaires de mon cours de maths 8 à la préparation du colloque. En groupes, mes élèves choisissent un sujet puis préparent soit une conférence, soit des posters scientifiques. »

« Contrairement à d'autres sciences, les mathématiques sont souvent considérées comme abstraites⁽²⁾. Le colloque est une belle occasion de les rendre visibles au travers de sujets très concrets. S'inspirant de colloques scientifiques dans le monde des adultes, il valorise le travail et l'investissement des élèves. En plus, un spécialiste reconnu internationalement dans le domaine des mathématiques y présente une conférence. Et pour approfondir certains sujets, les présentations orales des écoles participantes sont publiées ensuite sur le site web du colloque »⁽¹⁾.

« Participer à ce défi, explique M. Xhonneux, c'est aussi une pause dans la formation des élèves : je ne les évalue pas pour ce travail qu'ils réalisent avec l'objectif de se dépasser, juste pour le plaisir. Ils développent aussi des compétences comme travailler en groupe, rechercher une solution, rédiger une présentation, parler devant une grande assemblée, s'organiser et planifier en vue d'une échéance. Ce concept de colloque, préparé par les élèves pour les élèves, est une expérience unique où l'enseignant n'est plus le maître du savoir, mais un guide, un conseiller. Et j'en tire beaucoup de satisfaction personnelle. » •

Catherine MOREAU

⁽¹⁾ <https://bit.ly/2W51FaH>

⁽²⁾ On notera que le 45^e congrès de la Société belge des professeurs de mathématiques d'expression française aura pour thème « Mathématiques du quotidien », du 27 au 29 août. bit.ly/2HPdwm7

Parcours ton orientation

Dès la fin du 1^{er} degré secondaire, les élèves font des choix d'orientation. Des professionnels, des animations les y aident. C'est le cas notamment des Cités des Métiers, mais aussi du projet *Parcours ton orientation*.

Le 26 mars 2019, la salle du Crossing à Schaerbeek est une véritable ruche. Elle accueille *Parcours ton orientation*, un projet organisé par le service d'accrochage scolaire de la commune, Déclic, et le service de médiation scolaire d'Evere.

Le principe

En trois jours, cent élèves du 3^e degré de quatorze écoles secondaires de ces communes présentent leurs quarante options à 1600 condisciples de 2^e secondaire. « *Chaque école qui participe invite toutes ses classes de 2^e à venir au salon, et ses aînés à présenter leurs options* », explique Roland Prévot, coordinateur de Déclic.

Par groupes de quinze, encadrés par un accompagnateur, les jeunes font un premier

tour du salon en 15 minutes. Puis, ils ont une heure pour recueillir des informations en fonction de leurs intérêts, pour questionner leurs aînés, pour réaliser une activité, pour assister à une démonstration ou pour interroger un accompagnateur.

Les indécis peuvent s'adresser à des stands tenus par des professionnels de l'orientation : Cité des Métiers, Infor-J, SIEP, École & Formation professionnelle, Aide en milieu ouvert.

En amont, les centres PMS interviennent en classe. Avec l'aide d'un Carnet de route édité par le projet, ils préparent au salon, notamment en amenant une réflexion sur le projet personnel, des informations sur l'offre de formations et sur le système scolaire.

Cités des Métiers : informer, découvrir, orienter

Une Cité des Métiers est un lieu regroupant une série de partenaires, ouvert à tous les publics en recherche d'informations pour la construction de leur avenir professionnel. Il en existe trois en Belgique francophone : Bruxelles, Namur, Charleroi. Celle de Liège est malheureusement en faillite sur aveux depuis janvier 2019. Un nouveau projet, construit autour du même concept, devrait voir le jour dans deux ans.

www.reseaucitesdesmetiers.com

NAMUR

Son offre :

- guichets individuels d'orientation, événements en matière d'orientation, de création d'activité ou de formation à la recherche d'emploi.

Pour les enseignants : 081 / 655 160 - info@cdmnamur.be

Rue Godefroid, 9-11 – 5000 Namur.
www.cdmnamur.be

BRUXELLES

Son offre :

- conseils personnalisés aux guichets, bibliothèque, vidéothèque, outils multimédias, conférences thématiques ;
- visites d'entreprises et de ses locaux ;
- ateliers (à la carte) d'orientation, de découverte de métiers, de découverte de ses compétences, de recherche d'emploi... à l'aide de divers outils (exposition de 48 planches photos de métiers, jeux, fiches Mon école, mon métier...)

Pour les enseignants (dès la 5^e primaire) : contacter Philippe Van Loo, (philippe.vanloo@cdm-bp.brussels, 02 / 4374 756) ou Ingrid Yseboodts (ingrid.yseboodts@cdm-bp.brussels, 02 / 4354 751). Priorité aux enseignants bruxellois, mais la porte est ouverte aux autres.

Tour Astro, Avenue de l'astronomie, 14 – 1210 Bruxelles.
bit.ly/2P5aBJ1 - bit.ly/2D7nY6Q

Les avantages

« Ce projet s'organise dans le cadre scolaire, explique M. Prévot. Une démarche solitaire volontaire non encadrée n'est pas facile à cet âge. De plus, la communication se fait par des pairs. »

« Mes élèves présentent un stand, ajoute Marc Charlier, professeur de travaux pratiques en infographie. Cela les met en contact avec des inconnus et les sort de leur zone de confort. » Des élèves agents d'accueil s'occupent de l'accueil du salon : une prestation qui s'inscrit dans leur programme de stage. « Les aînés jouent un rôle d'ambassadeurs de leur école, commentent Gilbert Scutenaire, professeur de français et Evelyne Mwezolo, professeur de travaux pratiques. Et cela permet aussi à l'école de faire une présentation complète de ses propres options à ses propres élèves de 2^e. »

Parcours ton orientation a démarré il y a 7 ans à Anderlecht. Ensuite se sont ajoutées Schaerbeek, Evere, puis Ixelles et Woluwe.

« Lors de notre première édition, nous avons eu trois écoles de Schaerbeek, une d'Evere, et la plupart des options étaient qualifiantes, explique M. Prévot. Au fur et à mesure, les options se sont ouvertes aussi au général. Le but est d'avoir une palette la plus diverse possible. »

Enfin, le salon réserve une tranche horaire aux seuls parents. « La porte est ouverte, pour qu'ils aient la même information que leur enfant et participent à son orientation, conclut M. Prévot. Mais c'est difficile de les accrocher. » ●

Patrick DELMÉE

Des élèves du 3^e degré présentent leur option à des élèves de 2^e secondaire.



CHARLEROI

Son offre :

- vidéos : www.cdmcharleroi.be/decouvrir
- *Le monde en chantier* fait découvrir toute l'année au tout public des métiers qui transforment la ville à travers les grands chantiers de Charleroi métropole (contact : Fiona Finelli, 071 / 159 999) ;
- visites d'entreprises (contact : Fiona Finelli, 071 / 159 999) ;
- quinzaine Place aux ados, initiative du Service Jeunesse de la Ville de Charleroi et de La Mado en partenariat avec le Centre Ener'J et la Cité des Métiers de Charleroi : deux semaines en mars sont consacrées à la découverte des coulisses des entreprises de la région pour les jeunes de 13 à 20 ans (en groupe, en classe ou via une demande individuelle). placeauxados.be
- Vidéobox : application gratuite permettant via des centaines de vidéos de découvrir les métiers et les compétences qui y mènent, et donnant des trucs et astuces pour rechercher un job. Contact pour une animation : accueil@cdmcharleroi.be ;
- liste des outils d'orientation et d'information relatifs aux études et aux métiers proposés par les partenaires de la Cité des Métiers : www.cdmcharleroi.be/orienter/#orient-express ;
- séances d'infos thématiques, à la demande pour les 2^e et 3^e degrés du secondaire. (contact : Virginie Appart, 071 / 159 415) ;
- *Métierama*, jeu concernant l'orientation, qui peut être prêté ;
- découverte d'un Centre de technologies avancées (CTA).

Pour les enseignants, outre ce qui est développé ci-dessus :

- découverte des métiers, d'octobre à mai, pour les élèves de 2^e secondaire (près de 15 établissements scolaires, 2 CTA, plus d'une vingtaine d'entreprises). Contacter Nicolas Matagne (071 / 159 996) ;
- *Vraie vie, vrais métiers* : jeu de rôle d'un demi-jour (à partir de la 2^e secondaire) sur les métiers et études, rêves et réalités, préjugés ;
- séances d'infos thématiques, à la demande pour les 2^e et 3^e degrés du secondaire. (contact : Virginie Appart, 071 / 159 415).

.....
Espace Trésignies, avenue Général Michel, 1^{er} boîte 4 – 6000 Charleroi (Aile Dixmude, 2^e étage).

www.cdmcharleroi.be (071 / 159 997, accueil@cdmcharleroi.be).

RELANG harmonise l'apprentissage des langues étrangères

Les concepteurs de cours, d'épreuves, de programmes, de référentiels en langues se forment à relier ces productions au Cadre européen commun de référence via le projet RELANG.

Du 23 au 26 avril, dans les locaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Bruxelles, deux groupes de 15 personnes animés par deux expertes en apprentissage des langues (la Française Evelyne Bérard et la Slovaque Jana Béresová) réalisent des exercices qui demandent à faire correspondre des niveaux du CECR et des descripteurs de compétences de réception, de lecture, d'écoute...

La maîtrise du CECR

Elles participent à la formation RELANG, qui vise à relier les curricula, les tests et les examens de langue au CECR, le Cadre européen commun de référence⁽¹⁾. Dans cette session de deux ateliers de deux jours, on retrouve des inspecteurs, des enseignants d'une haute école, des conseillers pédagogiques des différentes communautés...

Pour la petite histoire, elles appartiennent aux trois régions du pays : l'initiative du Conseil de l'Europe s'adresse aux pays membres.

« Via RELANG, ces personnes pourront mieux maîtriser le CECR lors de l'écriture d'examens, d'épreuves externes comme le CE1D, le CE2D et, à terme, d'une épreuve en langues au CESS, mais aussi des nouveaux référentiels du tronc commun, les programmes qui en découlent », explique Karine Dekeukelaere, inspectrice en langues modernes et cheville ouvrière de l'organisation de cette formation en Fédération Wallonie-Bruxelles. « Et notamment au moment où on rend obligatoire, en Wallonie, l'introduction d'une 2^e langue en 3^e primaire. »

Le Conseil de l'Europe est à l'origine du CECR⁽²⁾. Pour chaque compétence, il divise les niveaux d'apprentissage du débutant à l'expert, de A1 à C2.

Quelle que soit la langue, le cadre et les descripteurs de niveau sont identiques. Avec RELANG, le Conseil de l'Europe, via le Centre européen des langues vivantes à Graz (Autriche), veut harmoniser ou encourager l'usage croissant du CECR, au-delà des frontières, et les pratiques qui y sont liées, et garantir aux apprenants des cours et des évaluations qui permettent d'exprimer les résultats en termes de niveaux valides, compris et largement reconnus.



Une trentaine de personnes formées feront percoler leur maîtrise du Cadre européen commun de référence.

Et de son complément

RELANG comporte un focus sur un complément au CECR, édité il y a un an⁽³⁾. Il crée des descripteurs qui vont vers de nouvelles compétences : la langue des signes, la grammaire, l'utilisation numérique, la compétence plurilingue ou pluriculturelle. Et il ajoute un niveau : « Le Pré-A1 fait des achats simples pointés du doigt, demande ou dit le jour, l'heure, la date ; salue simplement, écrit une courte carte postale... » ●

Patrick DELMÉE

⁽¹⁾ bit.ly/2H4Hnrw

⁽²⁾ Lire « La qualité pour tous », « Tous « bilingues » en 2012 ? », dans notre numéro de juin, juillet, août 2010, bit.ly/2VR4Wfz

⁽³⁾ bit.ly/2PRIS3Z

Améliorer les pratiques

Etienne Van Assche, conseiller pédagogique FELSI, a participé à la formation. « Nous utilisons le référentiel de '97, qui mettait l'accent sur la production orale, déclare-t-il. Suite au Pacte pour un Enseignement d'excellence et au tronc commun, les nouveaux référentiels vont lister des points lexicaux ou grammaticaux pour évaluer les compétences de chaque année. On doit éviter de s'y cantonner. RELANG relie le CECR, son volume complémentaire, le référentiel, l'écriture d'un programme et l'accent sur la production orale. »

Dix professeurs de la Haute école Charlemagne s'y trouvaient aussi, dont Virginie Renard qui note l'importance d'améliorer leurs pratiques en matière d'évaluation des cours de langue, après une évaluation qualité menée par l'AEQESS en section tourisme et école hôtelière.

Quant à Nathalie Breels, conseillère pédagogique fondamentale au Segec, « RELANG permet de voir le niveau attendu en fin de fondamental et de réfléchir à une évaluation positive. Cet éclairage sera utile pour écrire un programme cohérent, ouvert au plurilinguisme. »

« Partenaires pour nos enfants »

Elle a un travail prenant, mais ce n'est pas tout. Agnès Rousseau s'investit aussi dans l'Association de parents et dans le Conseil de participation de l'école de son fils.

L'Association de parents que préside Agnès Rousseau depuis 4 ans ⁽¹⁾ est celle de l'école communale de Mont-Saint-Jean, à Waterloo.

PROF : Comment êtes-vous devenue présidente de l'Association ?

Agnès Rousseau : Je me suis toujours investie dans le cadre scolaire de mes enfants. Ma mère était professeure, j'ai moi-même passé l'agrégation. Même si je n'ai jamais exercé, j'ai un grand intérêt pour l'enseignement.

Dès que mon fils est entré à l'école maternelle, je me suis proposée pour prendre des responsabilités dans l'Association de parents et j'ai commencé comme secrétaire. J'ai une fille ainée porteuse de handicap et je m'étais déjà fortement engagée dans l'Association de parents de l'une de ses écoles, une des rares existantes dans l'enseignement spécialisé, ainsi que dans un Conseil de participation ⁽²⁾. Quand il a fallu renouveler le mandat de président, on m'a suggéré de me lancer.

Pourquoi est-ce important que les parents participent à la vie de l'école ?

Parce que l'enfant vit en partie à la maison et en partie à l'école : deux vécus complémentaires mais qui forment un tout. Établir le lien entre les deux est donc important pour la manière dont l'enfant va grandir, construire sa personnalité...

Est-ce perçu comme cela de la part des autres parties du Conseil de participation ?

À travers mes différentes expériences, je peux dire que ce n'est pas toujours le cas. C'est différent d'une école à l'autre, mais au départ et souvent, la participation des parents fait peur. Commence alors un travail de longue haleine : celui d'apprendre à se faire confiance les uns et les autres. Car nous sommes partenaires pour nos enfants.

Agnès Rousseau : « Mon message aux directions ? S'ouvrir aux parents qui donnent du temps pour être à leurs côtés et faire progresser l'école. »

Comment fonctionne l'Association ? Et le Conseil de participation ?

On est une association de parents très active, avec pas mal de projets, et un noyau de six personnes, le Comité. Le Conseil de participation tient au moins deux réunions par an, que nous préparons au niveau de l'Association. Par exemple, pour l'avis que le Conseil doit rendre sur le plan de pilotage, on a fait appel à toutes les idées des parents.

Cela a été bien reçu ?

Le plan de pilotage, c'est nouveau, il faut apprendre « à jouer le jeu »... Mais on a déjà mené à bien des projets en associant tous les acteurs : enseignants, parents et élèves. Par exemple un projet sur... les toilettes ⁽³⁾ ! Ce sont les enfants, à travers un concours de dessins, qui ont imaginé des logos pour l'opération. Trois d'entre eux ont été choisis au vote, avec voix prépondérantes pour les enfants. Nous avons également travaillé avec un architecte de la commune sur ce projet.

Cet engagement prend beaucoup de temps. Si c'était à refaire ?

Ce serait sans hésiter ! J'ai pu rencontrer des personnes que je n'aurais sans doute jamais rencontrées et quelle richesse dans les échanges ! ●

Propos recueillis par
Monica GLINEUR

⁽¹⁾ L'association est affiliée à la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement officiel (www.fapeo.be).

⁽²⁾ La composition et les missions du Conseil de participation des écoles sont fixées à l'article 69 du décret Missions. La circulaire 7014 (www.enseignement.be/circulaires) insiste sur les nouvelles missions qui lui sont confiées.

⁽³⁾ Lire « Toilettes à l'école : du pain sur la planche ! », paru dans notre numéro de décembre-janvier-février 2016 (PROF 28). bit.ly/2JXJKOW

Jeux vidéo &



Dans plusieurs disciplines, les programmes insistent sur le fait de travailler l'objet multimédia ou audiovisuel. Pour ses composantes techniques, mais aussi artistiques, le jeu vidéo est choisi par des enseignants comme support de parcours pédagogique. PROF est allé à leur rencontre, et vers les créateurs de *Drôle de planète*, un jeu vidéo destiné à faire découvrir des thématiques environnementales.

- Un dossier réalisé par **Patrick DELMÉE**

Un jeu vidéo est un jeu électronique doté d'une interface utilisateur permettant une interaction humaine ludique en générant un retour visuel sur un dispositif vidéo. Le joueur de jeu vidéo dispose de périphériques pour agir sur le jeu et percevoir les conséquences de ses actes sur un environnement virtuel ⁽¹⁾.

Cette définition évoque des éléments techniques du jeu vidéo. Elle ne dit rien de son utilisation majoritairement divertissante, mais parfois pédagogique, ni de la variété des créations dans ce domaine, ni de leur qualité que certains considèrent comme un art.

Ce dossier s'attache à déterminer la part des techniciens, des créateurs artistiques et des pédagogues dans la création d'un jeu vidéo réel, et d'un autre né au sein d'une classe (lire en pages 22-23 « Jeux vidéo, la part de chacun » et en page 24 « Créer un jeu vidéo ou un récit : même combat ? »). Nous avons aussi rencontré des enseignants qui utilisent le jeu vidéo en classe, s'attachant à équilibrer jeu et pédagogie pour éviter le syndrome « du brocoli au chocolat ». Car il ne suffit pas de recouvrir un brocoli de chocolat pour que les enfants acceptent soudainement d'en manger...

pédagogie

Un média du faire

Julien Annart, manager du projet *Gaming de FOR-J ASBL*, est considéré comme un expert du jeu vidéo. Dans *Jeux vidéo et éducation. Ateliers de pédagogie vidéo-ludique*, il explique que souvent, ce média s'ouvre sur de multiples autres entrées⁽²⁾. *Beyond eyes* (Tiger and squid), par exemple, permet de découvrir le ressenti quotidien d'un aveugle (bit.ly/2HkFSV1). *12th september* (bit.ly/2HeFuZg) renvoie au joueur la contre-productivité des méthodes violentes de lutte contre le terrorisme : tuer un terroriste ne peut se faire sans tuer des civils qui se révoltent pour devenir des terroristes.

Dans *Papers, Please* (Lucas Pope) (dukope.com), le joueur incarne un douanier qui doit effectuer des choix de plus en plus cornéliens, face à des migrants. « *La force du jeu est de mettre en place une situation qui simplifie, qui introduit et fait réfléchir*, explique M. Annart... *D'où l'importance de verbaliser ou de faire verbaliser leurs résultats par les joueurs, ici, sur le terrorisme, la migration, les émotions, mais aussi sur les jeux eux-mêmes, ce qui en général est très riche.* »

Ainsi, le jeu vidéo peut être considéré comme un outil pédagogique parmi d'autres, choisi en fonction d'un besoin, par l'enseignant de toute discipline, dans le cadre d'un parcours pédagogique.

Une force carnavalesque

Avant d'étreindre un parcours vidéo-ludique avec ses élèves, l'enseignant prendra le temps de le tester pour repérer les possibles erreurs techniques, mais aussi les outils et astuces qu'il pourra fournir aux apprenants. Cette maîtrise lui permettra de recadrer les élèves lorsqu'ils seront trop « pris » par le jeu.

M. Annart le rappelle, « *le jeu génère un espace et un moment propres, avec ses règles spécifiques et souvent la suspension des règles sociales habituelles, à commencer par celles qui s'appliquent dans un cadre pédagogique (calme, ordre, méthode...).* »

« *Intégrer cette remise en question d'un cadre puis demander aux participants d'y revenir, de refermer la parenthèse, peut poser des difficultés, notamment quant à l'état d'excitation, d'investissement émotionnel dans lequel le jeu plonge le joueur.* »

« *Il importe pour cela de bien penser l'organisation du temps, qui doit être équilibré entre les différents moments ; de placer les jeux dans le déroulé pédagogique en fonction du caractère plus ou moins prononcé de ces aspects. Le plus simple étant d'achever une séance par un jeu et de commencer la suivante par l'analyse de ce qu'il a fait émerger.* »

Les atouts du jeu vidéo

L'action de jouer fait apprendre. Pour Gaël Gilson, enseignant qui détourne des jeux vidéo classiques à des fins d'apprentissage (lire page 27 « *Subnautica et consorts... en classe* »), mais aussi chercheur, le capital vidéo-ludique apparaît comme un ensemble de ressources (culturelles, cognitives, sociales...) que le joueur construit et actualise au fil de son expérience virtuelle pour lui faire sens⁽³⁾.

Avec une autre chercheuse, Charlotte Préat, sur base d'enquête et d'expérience, M. Gilson voit deux axes à cette pratique. « *L'axe dit stratégique permet de donner (un autre) accès à des contenus à faire apprendre par l'intermédiaire d'un jeu (il relève ainsi de l'éducation par le média). L'autre, dit tactique, consiste à donner (un autre) accès au jeu en mobilisant des contenus à faire apprendre (s'inscrivant alors dans le domaine de l'éducation au média).* »⁽⁴⁾

Dans les jeux vidéo, l'erreur est permise. Pour M. Annart, « *l'erreur sous toutes ses formes (mort, défaite, perte d'objets ou de capacités...) constitue le cœur de l'apprentissage vidéo-ludique qui confronte le joueur et ses actions aux règles du monde du jeu, sanctionnant les erreurs mais [...] sans tout ce qui fait que l'erreur est sanctionnée et dévalorise celui qui la commet* ».



La pédagogie vidéo-ludique implique et motive les élèves.

Le jeu implique le joueur. Il donne du sens aux actions qui s'inscrivent dans une histoire, qu'il crée en surmontant un problème. Pour Patrick Felicia, informaticien irlandais et enseignant-chercheur, « *pendant le jeu, les utilisateurs sont immergés dans un état [...] qui les implique entièrement dans la tâche à accomplir. Ainsi, et à condition qu'ils disposent des compétences requises, les joueurs vont s'efforcer d'atteindre l'objectif fixé, quels que soient les obstacles rencontrés* »⁽⁵⁾.

Selon une étude réalisée par European Schoolnet, la pédagogie vidéo-ludique motive les élèves : « *Ils sont sensibles au fait qu'elle donne*

une finalité concrète aux travaux qui leur sont demandés [...], et qu'elle leur permette d'être actifs dans leur apprentissage (en tant que joueurs). Ils apprécient aussi le côté ludique, mais certains d'entre eux sont néanmoins sceptiques au départ lorsqu'il est question de faire entrer le jeu en classe », comme s'ils se représentaient le jeu et la classe comme deux réalités fort dissociées⁽⁶⁾.

L'étude pointe aussi la capacité à retenir davantage d'informations et de savoir par les élèves ainsi qu'une amélioration significative de la concentration et de plusieurs compétences clés (sociales, intellectuelles, spatio-temporelles, réflexes, etc.).

Et ce média touche toutes les catégories sociales. M. Annart : « *Si comme tous les médias, le jeu vidéo mobilise aussi un certain bagage culturel, bagage inégalement réparti selon les catégories sociales, celui-ci est secondaire par rapport à l'action, l'interactivité qui caractérise le média* ». Notons que certains n'ont pas la culture du jeu. L'enseignant qui pratique le jeu vidéo pédagogique devra donc s'adapter à son public et le ramener au jeu, avant de laisser le joueur autonome.

Enfin, très souvent, le jeu vidéo comporte une version multi-joueur. Cela permet de travailler la coopération, qui fait émerger l'intelligence collective (lire « Avec Minecraft, vers l'infini et au-delà », en page 28).

Jeux vidéo et serious games

Apparus vers 1950, les jeux vidéo occupent considérablement les ados. Rapidement, ils sont utilisés à des fins sérieuses, qu'ils aient été conçus dans ce but ou pas.

Les jeux vidéo sont nés vers 1950. C'est l'inventeur Ralf Baer qui en a eu l'idée. En 1952, Alexander S. Douglas crée l'OXO joué sur un écran dans le cadre d'une thèse sur les interactions homme-machine. En 1958, William Higinbotham conçoit Tennis for Two sur un oscilloscope. Dans Spacewar créé en 1962, deux astronefs sont dirigés par deux joueurs. Chacun essaie de tirer sur l'autre véhicule pour le détruire. En 1972, le jeu de tennis Pong, imaginé par Nolan Bushnell et développé par Allan Alcorn, connaît le premier grand succès auprès du public.

Depuis, le secteur est en croissance continue. Dès 1980, son chiffre d'affaires mondial dépasse celui du cinéma. Outre quelques grosses firmes, une kyrielle de créateurs indépendants participent à cette production, très variée, qui atteint 1 000 jeux par jour !

Parmi eux, on voit apparaître les Serious games, jeux vidéo conçus avec une intention pédagogique (entraînement, apprentissage, enseignement...). En parallèle, des enseignants utilisent aussi des jeux vidéo classiques et purement ludiques à des fins sérieuses.

Le jeu vidéo, un art ?

Le jeu vidéo peut aussi amener le joueur vers l'art ? Certains jeux ont un aspect très esthétisant – comme les fonds marins de *Abzu* (Steam) (bit.ly/2W0AoYY) – ou très onirique – comme dans l'univers de *Myst* (Masterpiece) (bit.ly/2VV1xFX). *Gorogoa*, lui, propose un univers graphique à l'ambiance léchée, et invite à composer et recomposer avec élégance les images (bit.ly/2VV34md). Ainsi, M. Annart considère le jeu vidéo comme un media plein, qui est déjà une culture et qui peut aussi être un pont vers d'autres formes de culture.

Par ailleurs, début 2019, l'Institut supérieur pour l'étude du langage plastique (ISELP), à Bruxelles, a accueilli l'exposition *Games and politics*. Elle rassemblait dix-huit jeux vidéo créés ces quinze dernières années, qui revendiquent un contenu explicitement politique. Ils appartiennent à des genres peu connus qui placent le joueur dans la peau d'une personne minorisée et lui permet de changer de point de vue, quitte à modifier sa conception d'enjeux sociétaux. En jouant, l'exposition proposait aux visiteurs de reconsidérer le jeu vidéo comme outil de réflexion.

Directeur de l'ISELP, Adrien Grimmeau est convaincu que le jeu vidéo a sa place parmi les objets artistiques. Pour lui, le graffiti, le livre pour enfant, le jeu vidéo appartiennent à des cultures du divertissement dont les codes ne sautent pas aux yeux des historiens de l'art

contemporain, peu enclins de ce fait à s'y intéresser spontanément ⁽⁷⁾.

« Il s'agit pourtant ici d'interroger notre représentation de l'art dans une société où la culture de masse occupe une place croissante dans l'espace public et où les hiérarchies artistiques et culturelles deviennent confuses », ajoutent Arnaud Claes et Daniel Bonvoisin de Média-Animation ⁽⁸⁾. ●

⁽¹⁾ WIDIPEDIA (site de), bit.ly/2Vlld86

⁽²⁾ Les interventions de Julien Annart proviennent d'une interview menée le 30 avril 2019 et de la brochure *Jeux vidéo et éducation. Ateliers de pédagogie vidéo-ludique*, FOR'J et Quai'10, 2018, bit.ly/2VvOySt

⁽³⁾ GILSON G., *L'expérience virtuelle des joueurs en tant que situation d'apprentissage informel*, mémoire présenté en 2016 pour un master en Sciences de l'éducation, UCL, <https://luduminvaders.com/mon-memoire>

⁽⁴⁾ GILSON G. et PRÉAT C., « Les jeux vidéo en contexte scolaire : quand les cultures ludiques s'invitent en classe » actes d'une communication au colloque Ludovia 2018, décembre 2018, <https://luduminvaders.com/publications>

⁽⁵⁾ FELICIA P., *Les jeux électroniques en classe. Manuel pour les enseignants*, European Schoolnet, juin 2009, bit.ly/2Jl82MF

⁽⁶⁾ WASTIAU P., KEARNEY C., VAN DEN BERGHE W., *Quels usages pour les jeux électroniques en classe ? (rapport de synthèse)*, European Schoolnet, 2009. bit.ly/2HqZriO

⁽⁷⁾ « Visite de l'expo *Games and Politics* », dans POINTCULTURE (site de), 14 mars 2010, bit.ly/2W472J2 et « Jeu vidéo : une reconnaissance difficile », dans POINTCULTURE (site de), 14 mars 2019, bit.ly/2JhMHKr

⁽⁸⁾ BONVOISIN D., CLAES A., « Le jeu vidéo comme objet esthétique », dans MÉDIA-ANIMATION (site de), septembre 2016, bit.ly/2Waq4S

En Belgique, ces mouvements connaissent leur petit succès dans les années 2000. Ainsi, entre 2007 et 2012, l'Agence wallonne des technologies (devenue Digital Wallonia) organise une journée annuelle de rencontres des acteurs du secteur et des enseignants.

« Mais aujourd'hui, peu de serious games d'envvergure sortent en Wallonie, indique Pascal Balancier, expert chez Digital Wallonia. Cela coute trop cher. Seules des grandes entreprises ou les institutions s'y risquent encore. »

Julien Annart, détaché pédagogique auprès de FOR'J et spécialiste de la question, le confirme : « Ces acteurs présentent souvent aux studios des cahiers des charges lourds en contenu, inconscients des difficultés du processus de création long et couteux d'un jeu vidéo, avec de plus un budget souvent trop faible pour rivaliser avec les jeux commerciaux classiques. Résultat : des jeux régulièrement boiteux, inaboutis techniquement et trop scolaires pour être efficaces... Néanmoins, grâce à tout cela, l'attention portée à l'apprentissage par le jeu vidéo s'est maintenue » ●

DRÔLE DE PLANÈTE

un jeu qui va dans de nombreuses directions

Sur la boîte du jeu *Drôle de planète*, une série de signatures : Wallonie, Now.be, Rebelle Productions, Digital wallonia.be, ASBL Hypothèse, Réseau Idée, Natagora. Quel a été le rôle de chacun ?

Édité par la Wallonie, *Drôle de planète* est une réalisation de Now.be et Rebelle-Production, coordonnée par Digital Wallonia. Y ont collaboré notamment l'ASBL Hypothèse, le Réseau idée, Natagora, l'ASBL Be WaPP liée à Fost Plus.

Ce projet a été initié par le ministère wallon de l'Environnement. Objectif : donner aux enseignants des ressources en éducation relative à l'environnement (ERE), sous une forme physique et sous une forme numérique (lire « Un jeu pour découvrir l'environnement »).

Comprendre la demande

« La première étape, avant la conception, c'est la compréhension de la demande, lorsqu'on reçoit l'appel d'offres, explique Benjamin François, directeur artistique de Rebelle Productions. Nous pensions que la cible était l'élève. En fait, c'était plutôt l'enseignant. »

« Par ailleurs, l'ERE est vaste. Le pouvoir subsidiant a demandé de prioriser les thématiques liées à ses compétences. De plus, il voulait un outil politiquement correct. Pas trop de blagounettes. Et multigenre, le personnage d'un chef-cuisinier peut être une fille, par exemple. »

La compréhension permet de baliser les équipes – une bonne vingtaine de personnes au bas mot – et leurs missions : jeu et graphisme pour Rebelle, jeu sérieux et technique de la plateforme pour Now, collaboration pédagogique pour les partenaires. Ensuite vient l'imagination du projet et sa sélection par l'institution.

La production

En phase de production, ces équipes ont travaillé sur plusieurs axes. « Le jeu utilise plusieurs médias : des jeux, une web-série, des jeux de rôles... »



explique Cédric Mainil, ex-professeur de français, formateur et techno-pédagogue. La gamme est vaste pour essayer de répondre aux différents besoins des enseignants. De plus, ils peuvent se les approprier seuls, voire les aménager à leur sauce, avec leurs propres ressources. Mais ils disposent également de fiches qui proposent des séquences pédagogiques toutes faites, avec des outils, des contenus... »

Cela a demandé un tas de réunions avec des partenaires pédagogiques qui avaient une expérience en ERE : Natagora, Hypothèse,

Réseau Idée. « Ils nous ont apporté des fiches pédagogiques, des contenus, mais nos discussions ont débouché notamment sur un virage dans la conception de l'outil, note M. François. Nous allions davantage vers le ludique. Les partenaires pédagogiques ont voulu l'axer plus vers le contenu à faire passer. Cela a débouché aussi sur un travail de terminologie au sein de toute la plateforme. »

Pour les jeux de rôles, la collaboration a été du même type, explique M. Mainil : « Les partenaires pédagogiques ont amené des contenus, des personnages, des objectifs, des thématiques. Now et Rebelle ont conçu les jeux sur cette base. Notons que l'ensemble des acteurs s'est mis aussi d'accord sur un principe : l'outil amène les élèves à réfléchir, débattre et agir sur une thématique de l'environnement, sans proposer LA solution. »

L'ergonomie

Une palette d'outils, un ensemble de thématiques exigent une bonne ergonomie. Sa création relève notamment des graphistes. « Ils retouchent les textes du point de vue de la forme, mais aussi du contenu, explique M. François. Il est nécessaire d'adapter les textes au public, mais aussi à leur usage sur le net. »

Un autre acteur participe à ce travail : « L'illustrateur donne une touche esthétisante et une atmosphère, ajoute-t-il. En l'occurrence Yiuo (Étienne Simon) a créé les personnages et les décors, dans un style de bande dessinée grand public. Et les graphistes ont transposé ce travail dans l'outil. »

Il y a déjà une web-série dans la version actuelle. Mais la deuxième phase du projet va en amener davantage. « L'idée est de trouver un support destiné aux 15-18 ans, commente M. Mainil. Un comédien pose une thématique accrocheuse comme Quel est le lien entre un cabillaud et du dentifrice ? Des micros-vidéos et des liens externes apportent des ressources qui permettent de répondre à des questions positionnées pour créer un jeu d'aventure ou un escape game : la résolution de l'énigme permet d'avancer dans le jeu et si le joueur se trompe, un personnage peut lui apporter un indice. »

Entre « jeu » et « sérieux »

Pour relayer ces ressources, la place de l'enseignant est très importante. Il crée le parcours qui répond à son besoin. Il cadre l'activité. « C'est lui également qui gère le débriefing et les traces à garder », explique M. Mainil. Il est aussi appelé à jouer un rôle participatif. « Il peut déjà envoyer à la plateforme ou sur la page Facebook ⁽¹⁾ ses propres fiches pédagogiques ou ses propres ressources », commente M. François.



Cédric Mainil et Benjamin François expliquent les facettes technique, artistique et pédagogique de Drôle de planète.

Mais Drôle de planète veut rester un jeu. « L'équilibre entre le jeu et le sérieux n'est pas facile à tenir. La balance entre les deux a évolué au fur et à mesure de la conception. Il faut un ancrage mémoriel, explique M. Mainil. L'apprenant doit passer un bon moment, mais il doit pouvoir conserver un souvenir qui va au-delà de ce bon moment. »

Si la deuxième phase de conception amène plus de participations, plus de web-séries, la troisième reste à faire. « L'idéal serait que la plateforme séduise une communauté d'enseignants, conclut M. François. Elle la ferait vivre, elle l'actualiserait ou la renouvèlerait, la Wallonie se contentant de conserver une équipe d'entretien, voire de pilotage. Mais nous en sommes encore loin. » ●

⁽¹⁾ www.facebook.com/droledeplaneteofficiel

Un jeu pour découvrir l'environnement

Drôle de planète est un ensemble de ressources pédagogiques pour l'enseignement relatif à l'environnement (ERE). Cet outil s'adresse surtout aux enseignants qui relayeront ces ressources vers les 5-18 ans.

Son approche est hybride. Il dispose d'un support physique (plateau et cartes) et d'un support numérique (site et géolocalisation).

Il envisage une série de scénarios pédagogiques : jeux de rôles, parcours avec étapes géolocalisées, expériences, discussion à partir d'un épisode d'une web-série, activité de dessins et de coloriage, réalisation d'une affiche de campagne... Ces scénarios font appel à des ressources internes ou externes au jeu.

Le plateau de jeu dispose de six cases : dans une problématique, définir le problème, en déterminer les conséquences et les causes, imaginer des actions à mettre en place, garder une trace de la démarche. Elles figurent le modèle d'enquête scientifique proposé par Hypothèse et qui transparait dans les différentes facettes du jeu.

Infos et commandes : pascal.balancier@adn.be - www.droledeplanete.be

Créer un récit ou un jeu vidéo : même combat ?

L'écriture d'un jeu vidéo est à la portée d'une classe. C'est le défi que se sont lancés deux enseignants, l'un en français, l'autre en informatique.

Le 26 avril dernier, les élèves de la 3^e technique de transition informatique du Collège technique Saint-Jean, à Wavre, terminent de préparer un local area network (lan), un réseau informatique local, sur lequel ils passeront la prochaine journée de cohésion organisée par l'école à jouer sur leurs ordinateurs. De vrais geeks : au sport, ils préfèrent Mortal Kombat, Rocket League ou Fifa 18.

Une fois la discussion terminée, ils se mettent au travail. En informatique, ils créent leur propre jeu vidéo via la programmation d'éléments décidés au cours de français : personnages, décors, quêtes, actions... Ce projet, mené par Anne-Marie Thoma en français, Mathieu Vanbockstael en informatique, est accompagné par deux chercheuses de l'UNamur, Anne-Sophie Collard et Carole Delforge.

PROF : Quelles circonstances ont permis ce projet ?

Anne-Marie Thoma : Une de mes amies, Anne-Sophie Collard, m'a demandé, ainsi qu'à deux de mes collègues techniciens, de répondre à une enquête sur la transposition dans l'enseignement d'Artoquest, jeu vidéo en ligne créé dans un atelier associatif mené par Yves Hurel, de l'ULg ⁽¹⁾.

Dans la foulée, en septembre dernier, Anne-Sophie m'a invitée à expérimenter en classe la création d'un jeu vidéo avec Mathieu.

Mathieu Vanbockstael : Un des chapitres du programme du cours d'informatique est « la gestion d'un

projet » ⁽²⁾. Depuis 5-6 ans, lors du choix du projet, les élèves se prononcent pour la réalisation d'un jeu vidéo.

Et en français ?

A.-M. T. : Dans le nouveau programme de français 2^e degré Humanités générales et technologiques ⁽³⁾, l'unité d'acquis d'apprentissage « S'inscrire dans une œuvre culturelle » invite à transposer, recomposer ou amplifier une œuvre.

Notre projet vise à transposer un processus de création littéraire à celui de la création d'un objet multimédia. Par ailleurs, le programme invite à intégrer davantage ce type d'objets ainsi que l'éducation aux médias.

Pour vous, le jeu vidéo est une œuvre culturelle ?

A.-M. T. : Mon collègue et moi, nous sommes des « users » de la console Game Boy et nos élèves sont plantés non-stop devant les jeux vidéo. Autant travailler un objet qui a du sens pour eux. Mais est-ce de la culture ? Je vous renvoie à l'introduction

du guide
Éducation aux médias & jeux



vidéo : « En moins de trente ans, le jeu vidéo s'est imposé tant comme une industrie lucrative que comme objet culturel dont l'importance ne cesse de croître. Longtemps perçu comme une curiosité spécifique à une niche de pratiquants, sa diffusion planétaire et sa présence dans les autres médias imposent de le prendre au sérieux et de ne plus le réduire à une curiosité frivole et adolescente. »⁽⁴⁾

Quel est le rôle de chacun ?

A.-M. T. : Les chercheuses nous ont formés à Trello, une application en ligne de gestion du travail collaboratif. Elle fonctionne sur tous les supports informatiques. Elle permet de déterminer les étapes du projet, leur état d'avancement et de poster des fichiers partagés. Elles nous ont également aidés à clarifier le rôle de chacun et à imaginer le processus. Enfin, elles nous ont fourni des références théoriques.

Au cours de français, nous avons d'abord testé quelques jeux vidéo proposés par nos partenaires. Nous les avons classés à partir d'une grille trouvée sur Wikipedia⁽⁵⁾. Et nous avons choisi d'élaborer un jeu d'aventure.

Nous avons travaillé le scénario et les quêtes, les personnages (héros, adjoints, opposants). L'occasion de nous frotter au schéma actantiel de Greimas, un outil d'analyse et de création du récit. Et nous avons parcouru un échantillon d'articles sur le game concept, la boucle de game play, la différence entre BD et jeu-vidéo...

Ensuite, les élèves, par duos, ont imaginé des quêtes. Un débriefing en classe a permis de choisir les trois les plus cohérentes. De plus, nous nous sommes formés à Trello, pour communiquer entre nous : conserver et traiter les résultats de nos recherches ; envoyer, corriger et conserver nos productions, disponibles sur des ordinateurs et les smartphones des élèves dans les différents lieux de travail, via le wi-fi de l'école.

M. V. : En informatique, nous réalisons la programmation du scénario avec des logiciels open source : Construct pour la

programmation, Audacity pour les sons, Gimp pour le travail sur les images.

Pour ce qui est des images de personnages et des décors, le site www.opengameart.com dispose d'une série d'éléments libres de droits en creative commons. Notez que Construct permet de programmer sans passer par la connaissance d'un langage de programmation comme JavaScript, Java, Python... Mais il nécessite un bon sens logique et de la précision.

Vos objectifs ?

A.-M. T. : Le but final reste de connaître davantage un genre culturel en créant un objet qui en fait partie.

M. V. : Notre objectif est de réaliser un objet de A à Z, en touchant la réalité d'une entreprise de création. Le processus collaboratif est un plus.

A.-M. T. : Les chercheuses participent au Consortium du Pacte pour un Enseignement d'excellence qui propose à la plateforme www.e-classe.be des ressources pédagogiques. Elles envisagent d'y inclure une publication sur le projet.

Quels sont les freins ?

M. V. : Les élèves n'ont pas le réflexe d'aller seuls vers les ressources de Trello. Ils sont encore jeunes. C'est une compétence qu'ils pourront acquérir dans la suite de leur cursus.

A.-M. T. : D'abord, lorsque les élèves jouent à l'école, cela reste du travail scolaire. Certains élèves ont d'abord refusé d'entrer dans le projet. Ensuite, celui-ci demande beaucoup de temps, d'efforts et de coordination. Enfin, si Trello est facile à maîtriser, j'ai plus de difficultés à connaître les limites techniques imposées par les logiciels de programmation utilisés. D'où la nécessité d'une future initiation.

Les moyens nécessaires ?

A.-M. T. : Des locaux scolaires connectés munis d'un TBI suffisent. En termes de cours, 4h/semaine pendant un mois.

M. V. : Les logiciels open source sont gratuits. Nous ferons attention à respecter les demandes d'affichage de crédits.

Dans le cas qui nous occupe, lorsque nous assemblerons les productions des groupes d'élèves, nous devons prendre une licence d'une centaine d'euros : il s'agit d'un jeu d'aventure, plus complexe à réaliser qu'un jeu de plateforme où il suffit de faire coexister les productions.

Ce projet demande environ 10h d'apprentissage et 20h pour la réalisation. Nous faisons tout pour présenter le produit fini à la journée « portes ouvertes » de l'école.

Quel est le bénéfice ?

M. V. : Les élèves mettent en pratique et font évoluer leurs connaissances de différents logiciels, par rapport à un objet qui fait partie de leur vie. Ainsi, ils peuvent mieux se rendre compte de tout ce qui a en-dessous de cette réalité. Pour moi, c'est intéressant de renouveler de nouveaux défis, dans une posture où je suis davantage coach que relayeur de savoirs.

A.-M. T. : Au risque de me contredire, travailler sur un objet multimédia qui a un aspect ludique reste une motivation pour la plupart des élèves. Quant à moi, si je dois faire face à des réactions déstabilisantes d'élèves du style « On s'y connaît plus que vous », je gagne ma légitimité lorsqu'ils se rendent compte que les outils de création littéraire sont plus qu'utiles pour mener à bien la réalisation d'un jeu vidéo. ●

(1) <http://bit.ly/2ZDyWuy> et www.artoquest.com

(2) <http://bit.ly/2J0cS7m>

(3) <http://bit.ly/2Vy4ZwD>

(4) BONVOISIN D., CULOT M., GEEROMS C., *Éducation aux médias & jeux vidéo*, Media-Animation, 2015, <http://bit.ly/2V0nD0n>

(5) <http://bit.ly/2PvanLw>

Le cours de potions de Severus Rogue

Pour dynamiser ses ressources, le formateur peut utiliser les escape games, comme le fait Thomas Verniers du Centre de ressources pédagogiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les participants à la formation à l'utilisation de la plateforme Moodle du Centre de ressources pédagogiques ⁽¹⁾ ont reçu un identifiant pour entrer avec leur ordinateur sur le site du Centre. Sur l'écran, on lit : « *Jeunes sorciers, résolvez les énigmes de chacune des sept étapes du cours de potions de Severus Rogue pour passer au niveau supérieur et terminer le parcours en moins de deux heures. N'hésitez pas à collaborer avec vos collègues* ».

Un type de jeu vidéo

Chargé de mission (Fonds social européen) au CRP, Thomas Verniers accompagne des projets techno-pédagogiques et d'e-learning pour la Promotion sociale. Pour lui, « *un escape game est un jeu collectif où on recherche des indices pour avancer en résolvant des énigmes en un temps limité. Ce*

jeu peut être utilisé de façon numérique et à des fins pédagogiques. »

Pour initier les enseignants à l'usage de Moodle, il en utilise un, créé par l'UCLouvain, qu'il a adapté et amélioré en fonction des publics visés et des formations déployées ⁽²⁾.

L'introduction de la deuxième étape et du discours d'Albus Dumbledore attire l'attention sur la 51^e seconde de la vidéo, où on découvre : « *Le premier mot de la formule se cache dans la branchiflore* ». D'où la recherche de sa fiche dans un herbier qui

cache un sésame... Ainsi, en découvrant des mots miroirs, en traduisant une phrase du gaélique en français, les joueurs découvrent les potentialités de la plateforme : le partage des ressources, la communication, l'organisation des travaux, la stimulation de l'échange entre pairs, l'évaluation, la proposition de parcours.

« *Ce jeu est accessible à tout usager de Moodle, aussi à des élèves du secondaire.* » Il ne comporte pas d'erreurs possibles. Moodle indique si la réponse est correcte et livre un indice si elle ne l'est pas. « *Une erreur est aussi une source d'échange coopératif entre les joueurs.* »

Pour créer un escape game...

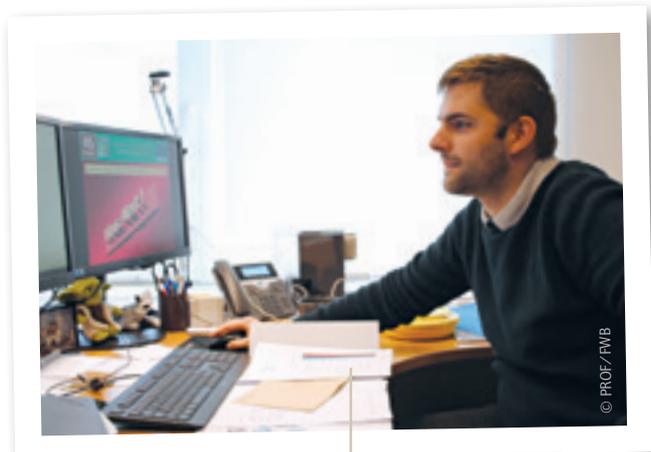
Fort de cette expérience, M. Verniers réalise d'autres escape games. « *Pour en créer, collaborez avec plusieurs personnes. Imaginez un scénario cohérent par rapport à vos objectifs. Placez-le dans un organigramme qui relie les contenus, les énigmes, les indices, les étapes, avec Draw par exemple. Le contre-la-montre ajoute une pression et renforce le caractère ludique.* » ⁽³⁾

Et le débriefing ? « *Il est fondamental. Je termine toutes les séances de jeu par un débriefing sur les émotions, positives comme négatives. Cela permet de faire retomber la pression du jeu. Vient ensuite – dans la foulée ou lors de la séance suivante – un débat sur tout ce qui a été vu et retenu.* » •

⁽¹⁾ crp.education

⁽²⁾ bit.ly/2ElegWq et bit.ly/2LY8IQH

⁽³⁾ il utilise notamment les ressources de scape.enepe.fr



Thomas Verniers réalise des escape games pour la promotion sociale.

Subnautica et consorts... en classe

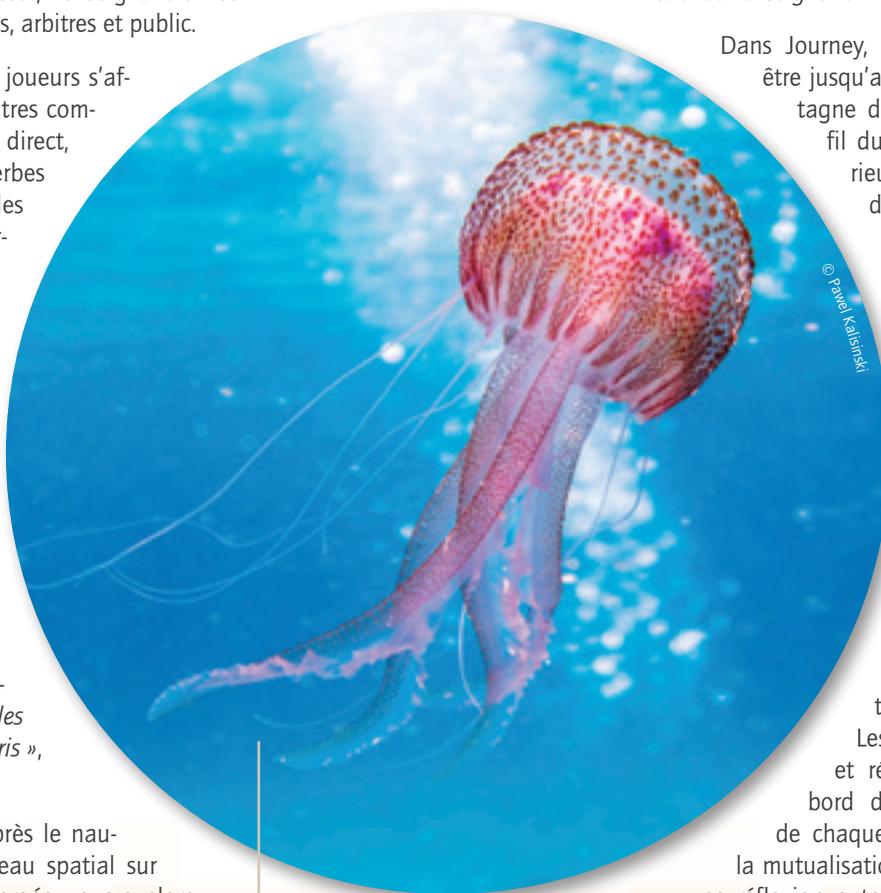
Gaël Gilson anime un site, luduminvaders.com, où il présente les jeux qu'il utilise en classe. Parmi ces derniers, Towerfall Ascension est un jeu de combats en 2D, dans une ambiance médiévale. En classe, un laptop et une manette PlayStation 4 permettent à deux élèves de 2^e commune de s'affronter en un duel suivi sur le TBI. Après l'explication des règles, un essai, l'enseignant divise la classe entre joueurs, arbitres et public.

À chaque tour, deux joueurs s'affrontent et deux arbitres commentent la partie en direct, avec le plus d'adverbes possible. Le public les note. La partie terminée, il les comptabilise et vérifie leur orthographe grâce au dictionnaire et au cours. Une répétition d'un adverbe invite les arbitres à rechercher des synonymes. Une autre partie permet de vérifier s'ils sont employés. « Une activité qui permet d'expérimenter les nouveaux mots appris », selon Gaël Gilson.

Dans Subnautica, après le naufrage de votre vaisseau spatial sur une exoplanète immergée, vous explorez les fonds marins, dont la faune et la flore fictionnelles partagent des analogies avec celles de la Terre. Le but de l'activité ? Produire l'encyclopédie de cet univers, en 6 x 50 minutes, avec des élèves de français langue étrangère.

Le jeu tourne en continu sur un PC relié au TBI. Deux élèves jouent, les autres travaillent en groupes sur les animaux marins, les flores marine et terrestre. Pour chaque entrée (animal ou végétal), les élèves trouvent dans une

À l'Athénée royal de Chênaie, Gaël Gilson intègre les jeux vidéo dans des parcours pédagogiques pour ses élèves.



La classe de M. Gilson compare notamment les faunes marines du jeu Subnautica et de la Terre.

boite l'image de la créature ou de la plante identifiée, imprimée par l'enseignant. Ils la collent sur une fiche dont ils rédigent le texte avec au moins cinq adjectifs et une brève description. Ils utilisent des phrases comparatives et disposent d'imagiers sur la faune et la flore. « Les élèves sont en interaction permanente avec le jeu, avec les outils, entre eux, et avec l'enseignant. »

Dans Journey, le joueur conduit un être jusqu'au sommet d'une montagne dominant l'horizon. Au fil du voyage et de mystérieuses rencontres, il fait des découvertes sur ses origines, le sens de son périple et de son existence.

Un câble HDMI relie une PlayStation 4 à un TBI. La version en ligne permet de croiser d'autres joueurs. Un périple dure près de 4 x 50 minutes. Les élèves de 3^e secondaire se passent tour à tour la manette. Les autres observent et rédigent un carnet de bord du voyage. Au terme de chaque niveau (7 au total), la mutualisation des carnets amorce une réflexion autour du personnage, de ses rencontres, de la symbolique des étapes du récit et enfin du sens du récit.

Cette analyse peut se baser sur des ressources externes : chansons, mythes, définitions... « Elle apporte aux élèves des clés pour, lors d'une deuxième lecture, saisir les spécificités culturelles de l'œuvre, à côté desquelles ils sont sans doute passés pendant le jeu. »

Et ce ne sont là que des exemples... •

Avec Minecraft, vers l'infini et au-delà

Des ateliers Minecraft amènent des élèves de 6-12 ans à exercer des compétences disciplinaires, mais aussi transversales.

Tous les jeudis après-midi, les 16 élèves d'une des deux classes verticales P1-P6 (et parfois les 32) de l'École fondamentale communale de Borlon trépignent pour commencer l'atelier Minecraft.

Ce 2 mai, il débute par une discussion de 30 minutes à propos de la construction dans l'espace virtuel du jeu d'un habitat groupé écologique. Un projet décidé en groupe avec Laurie Decoppin, Héloïse Tassigny, leurs enseignantes, et Jonathan Ponsard, leur collègue responsable de l'atelier.

C'est l'occasion de rappeler les tâches de chacun et les critères de réussite : respect de l'environnement, énergie renouvelable, production de nourriture, matériaux recyclables, gestion efficace de l'eau, bonne isolation, projet réaliste, déplacements courts...

C'est la ruée !

Un élève indique que des moules d'eau douce purifient l'eau. Il vérifiera son affirmation et si on peut les faire apparaître dans le jeu. D'autres remarques fusent : « à propos du tunnel, il faut changer le quartz des murs non recyclable » ; « sur les déplacements entre le logement et la ferme pour produire la nourriture, pourquoi ne pas utiliser des chevaux ? »...

Puis, au signal, c'est la ruée, à qui ira le plus vite pour remplacer les blocs de quartz du tunnel par du bois, construire de nouvelles toilettes ou faire une recherche Internet sur l'épuration...

Pour les enseignants, le jeu, utilisé ici dans le mode « Créatif et multijoueur », met en action des compétences en français (lecture des tutoriels), mathématique, géométrie et étude du milieu. Mais aussi des compétences transversales : le travail en groupe, la collaboration, la décision, la planification, l'organisation, le respect de l'autre...

Tout cela en évitant l'erreur stigmatisante : on revient facilement en arrière et on corrige. Les enseignants observent et interviennent au besoin. « Et si un problème arrivait sur le mode de décision ou sur le respect des autres, ajoutent-ils, nous sommes prêts à lancer une animation. Pourquoi pas à l'aide du jeu vidéo Overcooked qui force les joueurs à coopérer ? »



Dans le parcours vidéo-ludique, la place de l'enseignant est prépondérante.

De plus, ils prévoient des moments de débriefing pour laisser les élèves marquer les avancées du projet et verbaliser ce qu'ils ont appris sur le jeu ou sur une discipline.

Le jeu et le bien-être

« L'école en plein renouveau a axé son projet d'établissement sur les pédagogies alternatives autour du bien-être de l'enfant, explique M. Ponsard. Je dispose d'un mi-temps en partie subsidié par la commune pour réaliser des projets numériques et former mes collègues. L'atelier Minecraft demande un portable par élève, une connexion et 60 € par an pour utiliser le jeu sur 20 ordinateurs. »

« Bref, les enfants râlent quand on ne fait pas l'atelier », conclut M^{me} Decoppin. •

Minecraft ? Kézako...

- Minecraft construction : ce jeu vidéo plonge les joueurs dans un monde virtuel où ils fonctionnent comme des artisans exploitant des ressources naturelles (minéralogiques, fossiles, animales et végétales) avant de les transformer en produits. Ces ressources permettent notamment d'ériger diverses structures (arbres, cavernes, montagnes, temples,

maisons...) à l'aide de cubes à placer, déplacer, détruire, représentant différents matériaux comme de la terre, du sable, de la pierre, de l'eau, de la lave, des minerais (fer, or, charbon, etc.). Les joueurs

disposent aussi d'animaux ou de monstres (gentils dans cette version) : vaches, moutons, zombies, squelettes. Ils peuvent modifier ce monde à volonté en y ajoutant ou supprimant des blocs.

- Sites et tutoriels : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Minecraft>, https://minecraft-fr.gamepedia.com/Minecraft_Wiki et <https://www.youtube.com/watch?v=sh6mkiL6QzE>
- *Minecraft : Construction, le guide officiel*, 2015, Gallimard, Jeunesse, et *Minecraft, le guide officiel pour bien débiter*, 2014, Gallimard Jeunesse.

Le diagnostic numérique au service du pédagogique

L'Institut provincial d'enseignement technique et professionnel de promotion sociale, à Farciennes, dispose de différents systèmes diagnostiques pour évaluer les mises en situation des étudiants des sections du transport et du paramédical.

Un apprenant conduit un véhicule en circuit réel, accompagné par son formateur et d'autres apprenants. Une caméra le filme, une autre filme la route, les dialogues sont enregistrés, de même que les roulis et tangage du véhicule, et le formateur pointe sur une tablette les événements à commenter.

« Cette simulation est réelle, explique Pierre Flament, directeur de l'IPETPPS. Elle ne peut être arrêtée et nécessite du formateur un sens de l'anticipation pour prévenir le conducteur d'un danger. »

Dans un local qui représente une chambre d'hôpital, deux aides-soignantes font le lit d'un patient. Ces apprenants sont filmés et enregistrés. Dans la pièce voisine, le formateur – et la classe – observe, peut intervenir par interphone et actionne des captures d'écran de moments à évaluer. Pour M. Flament, « cette simulation est créée. Ce n'est pas possible en stage. La cession des droits à l'image est trop difficile ».

Avant la séquence, les formateurs imaginent des scénarios pédagogiques : un circuit aux difficultés choisies qui s'ajoutent aux imprévus de la circulation ; une pratique de soin aux critères listés, qui la valident, communiqués aux élèves.

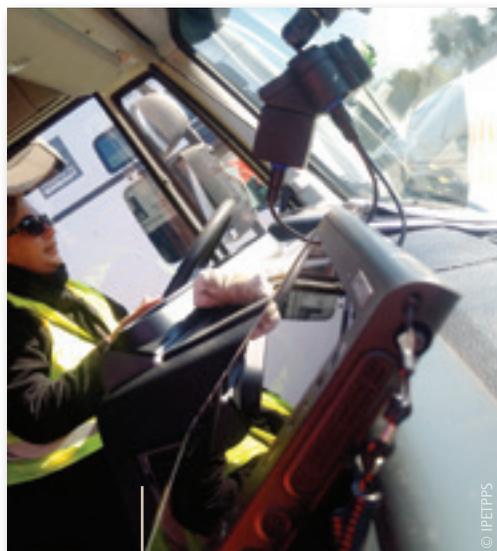
Après, les apprenants se retrouvent en débriefing. Ils revoient sur écran la séquence ou les points sélectionnés par les formateurs. « L'apprenant s'auto-évalue, explique M. Flament. Le formateur donne ses commentaires, de même que ses pairs. » Cela implique davantage chacun pour verbaliser les compétences maîtrisées et celles à revoir, voire planifier des stratégies pour y arriver.

« Auparavant, le conducteur réagissait comme un robot aux indications du formateur et n'avait qu'une évaluation en direct, ajoute M. Flament. Aujourd'hui, il mobilise davantage ses ressources, avec un formateur plus en retrait. L'aide-soignante fonctionnait dans un local à 20 lits. La relation actuelle est plus intime. L'apprentissage est repensé, plus varié et mieux évalué. De plus, les vidéos sont téléchargeables. »

Motivées par l'outil, les enseignantes paramédicales imaginent déjà d'autres scénarios pour les prochains cours et le professeur de communication aimerait l'utiliser. « En transport, ajoute M. Flament, les formateurs n'ont pas nécessairement une formation pédagogique. Ils entrent plus difficilement dans le système qui les force à dialoguer davantage avec le groupe. À moi de les convaincre... »

Une autre difficulté ? « Une fois le matériel livré, trek je plan. Les équipes pédagogiques l'ont expérimenté avant de rédiger leur propre matériel d'utilisation. »

Ces systèmes, imaginés pour améliorer l'évaluation, sont financés en partie (10 000 € pour le car, 7 000 € pour la chambre) par un projet École numérique. S'agit-il de jeux vidéo ? Peut-être pas, mais on retrouve ici les éléments de la pédagogie vidéoludique : du jeu pensé dans un parcours pédagogique où intervient la technologie, accompagné d'une verbalisation des résultats. •



Le parcours du chauffeur est filmé et fera l'objet d'une évaluation en débriefing.

POUR EN SAVOIR +

Des ressources en ligne complètent ce dossier, de façon non exhaustive. On les trouvera via www.enseignement.be/prof

Construire un conseil coopératif et citoyen en classe

En 2018-2019, les Équipes mobiles ont aidé dix écoles à mettre en place un conseil coopératif et citoyen. Dont l'École communale des Marronniers, à Anderlecht.



Le conseil coopératif et citoyen : un espace de parole hebdomadaire et ritualisé.

Le conseil coopératif et citoyen est un espace de parole ritualisé et hebdomadaire. Il permet aux élèves de mettre en commun réussites, difficultés et échecs dans la vie de la classe, de réfléchir pour trouver consensus et solutions. Ces conseils sont un projet pilote du Pacte pour un Enseignement d'excellence, dans le but de renforcer la démocratie scolaire. ⁽¹⁾

Le Service des Équipes mobiles de la Fédération Wallonie-Bruxelles a aidé dix écoles fondamentales à mettre en place un tel conseil, en 2018-2018 ⁽²⁾. Dès la rentrée, il a informé l'équipe pédagogique et lui a proposé un exercice fictif, histoire d'entrer dans la peau des personnages.

Un cadre, des règles, un rituel

Nathalie Coulon et Vinciane Boulet, deux intervenantes de ce service, le précisaient à l'équipe pédagogique de l'École des Marronniers, à Anderlecht : installer un conseil de coopération nécessite qu'on en fixe d'abord le cadre : de quoi peut-on y parler ou pas ? Ensuite, il faut définir quelques règles

simples, courtes, concrètes, réalistes et formulées de manière positive. Des règles que les élèves devront vivre et intégrer. Il faut, surtout, établir un rituel. Un modèle possible : lors de ce conseil, organisé à des moments et dans des lieux immuables, on traite l'un après l'autre les messages glissés dans trois boîtes aux lettres (des satisfactions, des problèmes et des projets), et exprimés sous la forme « *je me sens content/triste/fâché... parce que...* ». En cas de problème, les enfants concernés vont tenter de trouver ensemble une solution, au besoin avec la classe invitée à proposer des solutions. Et les projets sont expliqués puis approuvés ou non par vote. Au début de la séance suivante, on reviendra sur le suivi des projets et sur les problèmes résolus ou non : les engagements ont-ils été tenus ? A-t-on imaginé d'autres solutions ?

Si l'enseignant peut, lui aussi, exprimer satisfactions, problèmes et projets, il est aussi le garant des règles acceptées par le groupe et de celles de l'école : respect du programme, utilisation du GSM, par exemple. « *C'est le capitaine du navire* », résumant les intervenantes. Sur cette base, les enseignants ont adapté le projet à leur classe. Dans les classes maternelles, ils apprennent aux enfants à exprimer et à mettre des mots sur les émotions. En 1^{re} et en 2^e primaire, des temps de parole hebdomadaires sont organisés sous des formes différentes : exprimer ce qui va et ce qui ne va pas en classe... Dans les autres classes, des conseils coopératifs et citoyens ont vu le jour (lire ci-contre).

Des réussites, des limites

Six mois plus tard, le conseil coopératif et citoyen montre ses réussites et ses limites.

« *Il permet de régler beaucoup de conflits*, observe Ilhane El Filhali, institutrice en 6^e primaire. *Les enfants sont contents d'être*

entendus et de voir que des solutions peuvent être trouvées. Ils deviennent plus autonomes pour résoudre les problèmes sans passer par l'intervention d'un adulte.» Christelle Debauve, en 6^e aussi, ajoute : « Ma classe était soudée ; elle l'est encore davantage et le conseil a fait naître de nombreux projets. »

D'autres enseignants sont plus mitigés. « Si des compliments peuvent améliorer l'ambiance de la classe, comment éviter qu'ils s'adressent aux enfants les plus populaires, creusant l'écart avec d'autres, plus réservés, qui peuvent en souffrir ? », demandent certains, lors de la séance de supervision animée par les Équipes mobiles. Les enseignants le reconnaissent aussi : familiarisés dès les classes maternelles avec les espaces de parole, les élèves vont gagner en maturité au fil des années. Il faut laisser du temps au projet... Et le temps, c'est ce qu'il faut aussi pour organiser ce conseil. De l'énergie, aussi. « Pas sûre que je continuerai à ce rythme, conclut une enseignante. Pourquoi pas tous les quinze jours ? »

Plusieurs regrettent la place prise par les problèmes et conflits. « Tout y passe, sans tri, et cela revient et s'amplifie, parfois. Quand je supprimais cette boîte, certaines semaines, mes élèves se disaient soulagés. » D'autres le soulignent : comment gérer le malaise d'un enfant qui entend révéler à toute la classe un problème personnel. « L'enseignant peut prendre connaissance au préalable du contenu de la boîte, pour préparer certaines interventions avec un enfant, suggèrent Nathalie Coulon et Vinciane Boulet. À chaque enseignant d'adapter l'outil selon son ressenti et en fonction du climat de la classe. D'autant que pour chacune de ces problématiques, des pistes de solutions peuvent être élaborées avec les élèves. »

Les projets mis en œuvre dans les dix écoles sont aussi évalués par un opérateur externe. Cela pourrait déboucher sur l'organisation de ces conseils dans l'enseignement fondamental voire dans le secondaire. ●

Catherine MOREAU

(1) Avis n°3 du groupe central du Pacte pour un Enseignement d'excellence, 7 mars 2017, bit.ly/2hyA2FQ, p. 309.

(1) La Circulaire 6575 précisait les objectifs de cette expérience pilote (www.enseignement.be/circulaires)

Des gentilles, des problèmes, des projets

Un vendredi comme les autres, en février. « Je déclare la séance ouverte » annonce Mohammed à la vingtaine d'élèves de 6^e primaire et à l'institutrice Ilham El Filali, tous assis en cercle dans la classe.

Ensuite, Ayoub lit les règles du conseil coopératif et citoyen hebdomadaire, affichées sur le mur : J'écoute l'autre sans l'interrompre et sans aparté ; je m'exprime sans paroles ou gestes qui font du mal à l'autre ; ce qui est dit ne sort pas de la classe...



L'exercice est rôdé. Tour à tour, d'autres élèves responsables distribueront les petits messages signés, glissés durant la semaine dans trois boîtes colorées et décorées, contenant les projets, les problèmes et les compliments.

Prenant le « bâton de parole », Christian se lance : « Je me sens bien parce que je suis dans une classe sympa », déclare-t-il, aussitôt applaudi par les autres enfants.

Dans son message extrait de la boîte des problèmes, Raduca se plaint : Alex a emprunté son effaceur sans son autorisation et lui a restitué détérioré. Pour le groupe appelé à la rescousse, la solution s'impose : Alex remplacera l'effaceur et prendra soin désormais de ne pas emprunter le matériel d'autrui sans autorisation.

Cosména, elle, se plaint de l'hygiène des toilettes : papier absent ou gaspillé, pas de savon... L'institutrice le rappelle : c'est un problème récurrent ; elle invite les élèves à établir une liste des problèmes liés à ces lieux et suggère que des duos d'enfants se relaient pour distribuer parcimonieusement le matériel nécessaire. L'organisation de cette tournante sera établie lors du prochain conseil

Dans la classe voisine, en 6^e également, on vient de vider la boîte à projets. Amine suggère une distribution des bancs en îlots dans la classe. L'institutrice, Christelle Debauve, craignant que cela fasse croire le bavardage, propose un essai d'une semaine à la rentrée. Une majorité d'élèves approuve ce projet.

Yacoub, lui, propose de créer une mascotte. « Construire quelque chose ensemble, pourquoi pas ? Mais dans quel but ? », réagit M^{me} Debauve. Yacoub tient bon et l'idée fait son chemin. « Ce serait bien pour l'esprit de classe ; cette mascotte nous accompagnerait pour le CEB », suggère un enfant. Benedita suggère même que chaque élève « apporte quelque chose de chez lui » pour créer la future mascotte. Gagné ! L'idée sera affinée l'après-midi au cours d'activités artistiques. ●

Une école qui chérirait le plaisir d'apprendre

Jérôme Colin, présentateur d'émissions radio et télé, papa de trois enfants (18, 16 et 15 ans), exerce ici son « droit de regard », sans concessions ni nuances...

Jérôme Colin rêve d'une école davantage en phase avec les préoccupations des jeunes et qui leur apprendrait à vivre ensemble.

PROF : Dans votre roman *Le champ de bataille*, vous dressez un portrait au vitriol de l'école.

Jérôme Colin : Au centre de ce roman, il y a des parents déboussolés par l'adolescence tumultueuse de leur fils de quinze ans. Cet adolescent se retrouve exclu de l'école et le directeur lui suggère une réorientation. C'est une expérience que j'ai vécue avec l'un de mes enfants à la fin des études primaires. Sa parole a été mise en doute ; il en est sorti démoli, dégouté...

Je suis scandalisé par la façon dont l'école se débarrasse parfois des élèves qui ne sont pas dans les rangs, dans la norme. Des enfants de 13-14 ans, en plein bouleversement, sont écartés, vus comme inaptes ou inadaptés. Pour eux comme pour les parents, c'est alors le parcours du combattant.

Chaque année, les statistiques sont effrayantes. Il y a un taux record d'exclusions. Elles ont triplé en vingt ans. L'excuse, c'est qu'ils perturbent, dérangent les autres et qu'il faut relever le niveau des élèves belges francophones aux tests internationaux.

Mais l'exclusion scolaire, c'est une forme de violence et un mauvais exemple donné aux jeunes ; cela ne les prépare pas à vivre dans une société qui accueille au lieu de rejeter. Elle est, j'en suis sûr, à la base des autres exclusions basées sur d'autres normes : origine, couleur de peau, caractéristiques physiques, orientation sexuelle...

Des enseignants bienveillants et à l'écoute, il en existe ! Ils peuvent parfois remplacer des parents, peu présents ou trop impliqués affectivement...

Effectivement, j'en ai rencontré. Mes enfants aussi ont croisé leur chemin. Mais il suffit d'un ou deux enseignants toxiques pour casser un enfant. Les autres sont impuissants. Il faut viser l'excellence de tous les enseignants.

Vous plaidez donc, comme bien d'autres, pour une école inclusive.

Oui, totalement inclusive pour les enfants à besoins spécifiques, où aucun enfant n'est stigmatisé. Les structures d'accueil, il faut les mettre en place à l'intérieur de l'école, pas en dehors. L'école doit donner l'exemple, donner l'envie d'aller l'un vers l'autre, apprendre le vivre-ensemble.

Ce vivre ensemble, il se construit notamment dans des espaces de parole installés dans des classes ⁽¹⁾.

Oui, mais malheureusement, cela n'existe pas partout. Globalement, l'école n'a pas changé depuis cinquante ans : elle juge toujours les enfants sur leur capacité à accepter son système hiérarchique, tête baissée.

L'école, vous la jugez donc inadaptée à notre époque ?

Tout à fait. On donne les cours à peu près comme du temps de l'école industrielle. Les élèves doivent tous suivre les mêmes cours et avancer à la même vitesse comme lorsqu'ils allaient à l'usine, il y a cent ans ! Et la seule manière de réussir, c'est la bonne note que l'on obtient après avoir docilement régurgité les matières. Cela marche pour les bons élèves mais pas pour tous et c'est injuste,

Le monde a changé, pas les méthodes d'apprentissage

voire cruel. Le monde a changé ; pas les méthodes d'apprentissage.

Les sciences cognitives ont montré, notamment, que certains moments de la journée sont plus propices que d'autres aux apprentissages et l'école n'en tient pas compte. On sait aussi aujourd'hui que la capacité de concentration d'un être humain n'excède pas vingt-cinq minutes et que tous n'apprennent pas à la même vitesse.

De plus, on continue à faire ingurgiter des matières, des programmes qui sont loin des préoccupations des jeunes, qui n'ont pas de sens pour eux. Et cela sans faire des liens entre les matières. Pendant ce temps, les nouvelles technologies et leur usage se développent à toute allure. L'école prépare les jeunes à un monde qui n'existe déjà plus.

Quel modèle prônez-vous ?

Une école où l'on bouge – c'est essentiel pour les ados qui en ont besoin pour aérer leur cerveau. Avec davantage de sport, d'expression orale... Où on leur apprend à parler, à argumenter, à nuancer leurs propos. Je rêve d'une école qui, plutôt que de transmettre des savoirs, chérirait l'envie, le plaisir d'apprendre. D'autres systèmes éducatifs y parviennent.

Un exemple : plutôt que d'apprendre la théorie de la poésie, pourquoi ne pas faire sentir la beauté d'un poème ? Et inviter les élèves à partager des impressions, des sensations qui les relie ?

Il faut aussi multiplier les cours d'éducation à l'image. Il n'y a pas, ou si peu, de formation à ce décryptage alors que la vie des enfants et des ados en est saturée. Il faut leur apprendre à éviter que l'on prenne le pouvoir sur eux, à protéger leurs données personnelles sur les réseaux sociaux.

On vous reprochera sans doute de bien charger la barque...

Je le reconnais. Les enseignants font ce qu'ils peuvent, ils exercent un métier difficile. Personnellement, je ne m'y vois pas, je détesterais... Ce n'est pas ma vocation. Ma seule obsession dans mon métier, c'est de mettre les gens face à face et que cela les enrichisse.

Ces savoirs, l'apprentissage de pratiques démocratiques..., c'est dans le Pacte pour un Enseignement d'excellence qui a mobilisé directeurs, enseignants... et parents.

Oui, il contient sûrement de très bonnes idées, mais c'est théorique. Et d'ici sa mise en œuvre complète l'horizon 2030, le monde aura encore bien évolué. C'est trop lent. Cela ne peut pas faire changer le paquebot ! •

Propos recueillis par

Catherine MOREAU

⁽¹⁾ Lire en pages 30-31

« Construire un conseil coopératif et citoyen en classe »



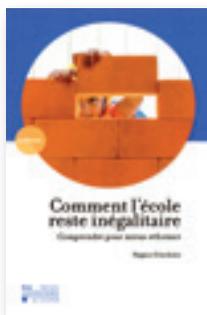
EN DEUX MOTS

Jérôme Colin est le conducteur-intervieweur de l'émission *Hep Taxi* sur la Une télé, et il présente l'émission culturelle *Entrez sans frapper* sur La Première en radio.

Auparavant, il a été responsable des pages cinéma/culture pour le magazine *Moustique* et a animé l'émission *Buzz* sur Pure FM. Il a aussi publié deux romans : *Éviter*

les péages (2015) et *Le Champ de bataille* (2018) aux Éditions Allary.

Comment l'école reste inégalitaire



DRAELANTS H., *Comment l'école reste inégalitaire. Comprendre pour mieux réformer*, Presses universitaires de Louvain, 2018.

Sociologue, Hugues Draelants s'intéresse de longue date aux politiques éducatives ? Selon lui, la figure des héritiers de Bourdieu ne suffit plus à expliquer le privilège des étudiants des classes sociales favorisées dans l'accès aux filières scolaires les plus « rentables ». Il lui préfère la notion d'initiés, suffisamment informés pour mettre en place les bonnes stratégies.

Dans une seconde partie, l'auteur s'intéresse à l'échec de réformes en éducation. Selon lui, « ce qui manque actuellement pour aller vers

une conception plus réaliste de la réforme en éducation, c'est d'abord un effort de compréhension sociologique, qui consiste à prendre en compte le point de vue des acteurs scolaires, à écouter ce qu'ils ont à nous dire, sans pour autant leur donner raison ». Et d'évoquer à titre d'exemples la lutte contre le redoublement ou la régulation des inscriptions, invitant en conclusion à « dépasser totems et tabous ».

D. C.

Renforcer le leadership des directions



KRAMME C., *Le coaching, un levier pour renforcer le leadership des directions d'école*, Fondation Roi Baudouin. Téléchargeable via bit.ly/2W8l24w.

La Fondation Roi Baudouin a publié *Le coaching, un levier pour renforcer le leadership des directions d'écoles*, brochure qui rend compte des effets positifs d'un projet mené depuis 2014.

Pour le mener, la Fondation a choisi le coaching direct d'une vingtaine de directions d'école dans un premier temps puis, dans une perspective d'extension du dispositif, une formation au coaching de près de 90 conseillers issus de différents réseaux et intervenant auprès des directions d'école.

Cinq années plus tard, les premiers effets bénéfiques d'un renforcement des compétences de leadership sont visibles tant sur les directions d'école, qui ont gagné en confiance, en assurance et en capacité à piloter leur établissement, que sur le climat d'apprentissage des élèves. Des témoignages illustrent le propos.

D. C.

Jeunes et radicalisation

La collection Temps d'arrêt du programme de prévention de la maltraitance Yapaka publie *Jeunes et radicalisations*, du sociologue David Le Breton. Ce texte aide à comprendre le sens de ces comportements qui relèvent des rites de virilisation, de l'indifférence à la cruauté, de l'incapacité à s'identifier à l'autre, de l'exaltation pour la haine. Téléchargeable via bit.ly/2ybQKA5

Le salut par l'alternance ?

Philippe Hambye, sociolinguiste et Jean-Louis Siroux, sociologue examinent l'enseignement en alternance sur la base d'une analyse théorique et d'une recherche de terrain. Est-ce un instrument efficace de revalorisation des formations techniques ? Rapprocher école et entreprise garantit-il des formations de meilleure qualité et plus en phase avec les besoins de l'entreprise ? Aux éditions La Dispute.

Déjouer la désinformation

Dans sa collection Repères, Le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) publie des dossiers qui ont pour objectifs d'informer et d'outiller, de façon succincte et concrète, les parents et les professionnels de l'éducation. Dernier en date : *Déjouer les pièges de la désinformation*. Avant cela, il y a eu le cyberharcèlement l'identité numérique, la liberté d'expression, le « Big data »... Téléchargeable via www.csem.be/collectionreperes

Morale, religion ou citoyenneté

Le Centre de recherche et d'information socio-politiques a publié une analyse de Caroline Sägesser sur *La fréquentation des cours de religion et de morale après l'introduction du cours de philosophie et de citoyenneté*. Elle concerne principalement les évolutions en Communauté française, mais s'intéresse aussi à la situation actuelle dans les deux plus grandes Communautés du pays. Téléchargeable via bit.ly/2HiuHgG

Un laboratoire consacré au numérique

L'ÉduLAB de Gosselies, récemment inauguré, renouève l'offre de formations que le Centre de compétences Technofutur consacre au numérique.

Les enseignants de l'École de la Marsaude, à Dampremy, se forment au numérique. Ce 14 mai, ils suivent un atelier à l'ÉduLAB⁽¹⁾. « Nous séparons les maternelles et les primaires, explique le formateur, Jonathan Ponsard. Les outils sont un peu différents pour les élèves qui ne savent pas encore lire. »

Un espace flexible

ÉduLAB, c'est un nouveau catalogue de formation au numérique avec une équipe d'experts élargie, dans un local dédié, au mobilier adapté. Les formations, gratuites, se font à Gosselies, mais aussi dans le cadre de l'Institut de la Formation en cours de Carrière, ou dans une école, en équipe pédagogique ou en individuel, en temps scolaire ou en congé, en un jour ou plusieurs.

La réflexion sur le numérique s'y invite : « Ce serait bien de pratiquer davantage à l'école. Ah, si on avait une connexion et une personne ressource technique et pédagogique ! » « On peut déjà utiliser l'outil numérique en maternelle. On se limite à deux ou trois séances par semaine. »

À une enseignante qui le prévient qu'elle est nulle, le formateur répond qu'elle est dans la normalité : 90 % des formations sont de l'initiation, mais d'autres sont beaucoup plus pointues : casque de réalité virtuelle, pédagogie vidéo-ludique, sketch.noting (un outil de pensée visuelle)... « Depuis 4 ou 5 ans, la demande est plus nombreuse, ajoute-t-il. Beaucoup d'enseignants maîtrisent pas mal d'outils. Les écoles répondent aux appels à projets d'École numérique ou écrivent des plans de pilotage. »

Des outils en maternelle

Ce matin, Jonathan Ponsard réalise une présentation de son expérience numérique en classe à l'École communale de Borlon. Ensuite, il initie les enseignants de maternelle à Learning apps⁽²⁾, une application en ligne visant à

soutenir l'apprentissage au moyen d'exercices interactifs : QCM, mots croisés, memory, classements, paires, puzzles, pendu... « Une fois votre projet enregistré, il génère un QR code. L'élève le scanne avec une tablette pour mettre en route votre exercice sur son support. »



« Je suis nulle », prévient une enseignante... qui jongle avec un laptop, une tablette et un gsm...

Puis les enseignants travaillent sur Book Creator. Ce logiciel, décliné en ligne sur Chrome ou en application pour tablette, permet de créer des livres dans lesquels on peut importer du texte, des paroles, des bruitages, des images, des vidéos, des exercices de learning apps...

L'après-midi, ils travailleront sur Google Drive, un espace numérique de travail qui permet de communiquer entre les membres de l'équipe, avec la direction et les élèves. ●

Patrick DELMÉE

⁽¹⁾ www.edu-lab.be/presentation. Deux autres espaces du même type existent : MakerHUB chez Technobel à Ciney (www.technobel.be/fr/innovations/MakerHUB) et l'Atelier de l'ASBL Portail-educ à Mouscron (atelier-educ.be)

⁽²⁾ learningapps.org

⁽³⁾ bookcreator.com

EN DEUX CLICS

Enseigner l'éthique

Créé par des chercheurs et enseignants en éthique de l'UCL, www.enseignerlethique.be offre des ressources pédagogiques pour enseigner l'éthique : des fiches conceptuelles, des idées d'activités, des techniques d'animation, une banque de cas éthiques, des conseils pédagogiques, des bibliographies, des sites, des vidéos.

Un papier plein d'histoires

Composé de 10 personnages – robot, princesse, sorcière, animaux... – un papier-peint de Castorama donne accès à des histoires sur son téléphone ou sa tablette grâce à l'appli Le papier plein d'histoires (disponible sur App Store et Google play). Pour accéder aux contes, on scanne un ou deux personnages. bit.ly/2YBAqEf

Il est possible de faire soi-même avec ses élèves un papier plein d'histoires avec l'application HP Reveal (disponible sur App store et Google play). Celle-ci permet d'associer une vidéo (un élève qui lit une histoire) à un document (un dessin) et de scanner celui-ci pour déclencher celle-là. bit.ly/2WeJv8n

The Conversation

Ce média en ligne gratuit et collaboratif approfondit des sujets d'information via des universitaires et des chercheurs. theconversation.com/fr

Dans la rubrique *The Conversation Junior*, les mêmes répondent aux questions des plus jeunes. bit.ly/2HtjutR

Entre tronc commun et filières, quelle école moyenne ?

Cette rubrique invite un expert à faire part d'un message qu'il juge important, dans le contexte actuel. François Baluteau, Marie Verhoeven et Vincent Dupriez ont analysé comment huit systèmes éducatifs organisent l'enseignement des 11-15 ans, entre tronc commun et filières séparées.

Si on porte un regard sur les systèmes scolaires dans le monde, force est de constater la diversité des modalités d'enseignement (contenus, parcours, secteurs, autonomie, etc.). Mais c'est sans doute l'école destinée aux élèves entre 11 et 15 ans (environ) qui offre un tableau le plus varié entre les différents pays, comme nous en avons fait le constat lors de notre étude de huit systèmes éducatifs (Allemagne, Angleterre, Belgique, Québec, Espagne, France, Suède, Suisse).

Bien que ces pays soient proches géographiquement ou culturellement, ils ont développé une « école moyenne » différente qui résulte de dynamiques nationales complexes.

Ce « segment scolaire », placé entre une école primaire souvent commune et un enseignement secondaire diversifié, est toujours l'objet d'une tension entre une approche universelle (école unique), pour assurer une intégration de tous les élèves, et une approche différenciée pour préparer aux professions.

Autrement dit, l'école moyenne doit-elle poursuivre l'enseignement commun ou répartir les élèves dans des parcours ou des enseignements différents ? Chaque contexte national a résolu de façon plutôt originale ce dilemme.

Variation autour du modèle compréhensif

Il est toujours intéressant de comprendre les choix des autres pays, d'analyser en particulier les facteurs de différenciation ou d'unification de l'enseignement.

Prenons ainsi une approche longitudinale, c'est-à-dire une observation dans le temps. Si on suit l'histoire contemporaine de chacun de ces systèmes scolaires, une tendance commune se dégage. Elle consiste à passer d'une organisation cloisonnée en ordres scolaires à une école plus ou moins commune

au lendemain de la seconde guerre mondiale, puis s'est développé un processus de différenciation.

Cependant, ces trois phases se déclinent différemment selon les contextes nationaux. L'application du modèle dit « compréhensif » ou « unique », soit une école commune, constitue l'orientation centrale de certains pays (France, Espagne, Québec, Suède). Elle est en revanche partiellement suivie ailleurs, associée à des filières précoces ou à des types d'établissement (Allemagne, Angleterre, Suisse, Belgique).

Ces orientations renvoient à des valeurs essentielles dans la manière d'éduquer et de sélectionner les élèves, elles tiennent à la place donnée à l'égalité des chances, la mixité sociale, au partage du savoir, la cohésion sociale, la liberté de choisir, etc. Elles tiennent également à la perception des élèves et à la façon de gérer l'hétérogénéité scolaire.

Un nouvel modèle de différenciation

Aujourd'hui, deux facteurs agissent contre le modèle universaliste et traversent les frontières nationales. D'une part, au nom des différences entre les élèves, on assiste à une diversification de l'offre qui conduit à répartir les élèves dans des établissements, des parcours ou des enseignements différents.

Il s'agit d'une nouvelle lecture différenciatrice, pouvant aller jusqu'à l'individualisation pédagogique. Cette représentation des élèves est moins essentialiste, au sens où elle est moins fondée sur des différences d'aptitudes, que culturelle (milieu social, origine ethnique, communauté) ou pédagogique (« profils », « besoins », « talents », etc.).

D'autre part, au nom du libre choix des familles, l'école n'est plus tout à fait une

institution comme avant, elle est pensée également comme une organisation de service éducatif devant répondre aux attentes des familles.

Beaucoup de pays ont vu ainsi se développer un quasi-marché scolaire ou dans une moindre mesure un marché « officieux », plus régulé. Avec ce processus de reconnaissance des différences et du libre choix, la tendance forte observable désormais est différenciatrice et non universaliste.

Par ailleurs, l'existence également de plusieurs secteurs scolaires (public et privé, sous contrat ou hors contrat) est également un facteur de différenciation à la fois en termes de curriculum et de public. Le secteur privé constitue ainsi en général une offre différente du secteur public pour répondre aux attentes de milieux sociaux favorisés, des communautés, des intérêts privés ou des orientations pédagogiques alternatives.

Finalement, tous les pays sont gagnés par ces facteurs de différenciation, mais trois groupes se distinguent : un groupe à forte (et précoce) différenciation pédagogique avec l'Allemagne et la Suisse ; un groupe opposé à faible différenciation (Espagne, France, Québec, Suède) ; un troisième groupe avec une place plutôt intermédiaire (Angleterre et Belgique).

Une école moyenne plus ségrégative ?

Si cette évolution s'appuie sur différentes manières de penser ce qui est juste, en reconnaissant les différences et la liberté de choisir, elle pose néanmoins un problème de justice.



EN DEUX MOTS

François Baluteau est professeur à l'université Lumière Lyon 2, au sein de l'Institut des Sciences et des Pratiques d'Éducation et de Formation (ISPEF), où il enseigne la sociologie de l'éducation.

Ses deux derniers ouvrages sont *Enseignements au collège et ségrégation sociale* (2013) et *L'école à l'épreuve du partenariat* (2017).

Il est également responsable d'un master qui, depuis plus de dix ans, forme des responsables éducatifs.



En effet elle contribue à diviser l'école, à séparer les milieux sociaux et cloisonner l'éducation formelle. Par le biais des stratégies de placement des familles et la diversification des écoles, la mixité sociale est de moins en moins assurée. Même les pays attachés à l'école unique, où des options sont proposées à côté d'un tronc commun (programme enrichi au Québec, sections thématiques en France, etc.), voient grandir la ségrégation sociale.

L'école moyenne est ainsi en voie d'effritement sous les contraintes politiques néolibérales, économiques, communautaristes et individualistes.

Certes les modalités de contrôle par la prescription et par les évaluations (programmes, standards, socle commun) cherchent à réguler l'enseignement et à réduire les écarts entre les publics. Mais ces instruments de régulation ont une efficacité relative selon les pays, soit parce qu'ils visent un minimum commun pour les élèves, soit parce qu'ils ne couvrent pas toutes les matières, soit encore parce qu'ils ne concernent pas tous les établissements ou les secteurs.

Finalement la diversification de l'offre se présente comme un mouvement global, appuyé sur le libre choix et le respect des différences, sur une « nouvelle philosophie différentialiste », aux conséquences ségrégatives et inégalitaires, plus ou moins visibles. ●

François BALUTEAU

Bouger pour mieux apprendre

Faire bouger davantage les élèves en classe favorise-t-il l'attention et la concentration ?

Devant Clément qui se balance sur sa chaise, l'institutrice s'énerve : « *Arrête de remuer et sois attentif !* » Et si l'activité physique, organisée en classe, favorisait l'attention, propice aux apprentissages scolaires ? La parole à Boris Jidovtseff, professeur en Sciences de la motricité à l'Université de Liège.

PROF : Existe-t-il des normes en matière d'activité physique pour les enfants et les adolescents ?

Boris Jidovtseff : L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) recommande pour les

L'activité physique prévient l'obésité, joue un rôle dans la prévention contre certaines maladies chroniques (diabète...) et aide les jeunes à surmonter l'anxiété et la dépression ⁽¹⁾.

Ce quota de 60 minutes est-il atteint ?

Hélas non. Selon une étude, ce n'est le cas que pour 7 % des 6-9 ans et 2 % des 10-17 ans ⁽²⁾. Et le temps de sédentarité des 14-17 ans peut atteindre neuf heures par jour ! Bien sûr, le temps passé en classe n'explique pas tout : il y a les trajets en voiture entre le domicile et l'école, le temps passé devant les écrans...

Que peut faire l'école pour favoriser les activités physiques ?

Évidemment valoriser le cours d'éducation physique et le sport. Mais aussi aménager les cours de récréation, encourager les déplacements actifs entre l'école et le domicile.

Certains enseignants proposent à leurs élèves de choisir leur poste de travail selon leurs besoins et leur ressenti (lire en page 39). Ou organisent des pauses d'activité physique (PAPS). Ou encore donnent aux enfants l'occasion d'apprendre des matières scolaires en sortant de la classe et en étant en mouvement.

Faire bouger les élèves en classe, c'est bon pour le cerveau ?

Certainement. D'abord, cela stimule le système cardiovasculaire : le sang circule mieux dans le cerveau lui apportant davantage d'oxygène et des hormones favorisant son développement. En outre, les activités physiques, en stimulant le système nerveux, favorisent de nouvelles connexions neuronales dans de nombreuses régions importantes du cerveau.

Et pour les apprentissages scolaires ?

Les pauses d'activité physique scolaires, organisées sous des formes variées, ont fait l'objet d'un grand nombre de recherches, surtout aux États-Unis et au Canada.



Chaque jour, ces enfants de 3^e primaire font entre 3 et 5 minutes d'exercices physiques à un rythme soutenu.

3-4 ans au moins 180 minutes d'activités physiques chaque jour, dont 60 d'intensité modérée à soutenue. Pour les 5-17 ans, elle préconise au moins ces 60 minutes quotidiennes. Cela englobe jeux, sports, déplacements, activités récréatives, éducation physique ou l'exercice planifié dans le contexte familial, scolaire ou communautaire.

L'OMS en souligne les effets bénéfiques : amélioration de la condition physique (endurance cardio-respiratoire et force musculaire accrues) et de la coordination, moins de risques face aux maladies cardio-vasculaires et métaboliques, meilleur état osseux.

Plusieurs montrent qu'après un tel break, des enfants de classes primaires se concentrent davantage sur la tâche à réaliser et commettent moins d'erreurs, en particulier les plus distraits avant l'activité⁽³⁾. Par ailleurs, des études scientifiques ont montré qu'une activité physique régulière améliore chez l'enfant des fonctions exécutives telles que la flexibilité cognitive (qui permet d'adapter son comportement ou sa méthode à une situation), la mémorisation, la planification d'une tâche..., mais aussi l'attention. ●

Propos recueillis par
Catherine MOREAU

⁽¹⁾ Recommandations de l'OMS www.who.int >topics >obesity >Publications et www.who.int/fr >thèmes de santé >obésité >publications

⁽²⁾ BEL S., DE RIDDER K., LEBACQ T., OST C., TEPPERS E. « Activité physique et sédentarité ». dans BEL S., DE RIDDER K., LEBACQ T., *Enquête de consommation alimentaire 2014-2015. Rapport 3*. Bruxelles, ISP-WIV, 2016. bit.ly/2JrkW2j

⁽³⁾ MA J. K., LE MARE L., GURD B. J., « Four minutes of in-class high-intensity interval activity improves selective attention in 9-to 11-year olds ». *Applied physiology, nutrition, and metabolism*, n° 40, 2014, p.238-244.

⁽⁴⁾ DE GREEF J. W., BOSKER R. J., OOSTERLAAN J., VISSCHER C., HARTMAN E., « Effects of physical activity on executive functions, attention and academic performance in preadolescent children : a meta-analysis », *Journal of science and medicine in sport*, n° 21, mai 2018, p.501-507 bit.ly/2kjYV5D

Des PAPS pour muscler l'attention

Stéphanie Cloes ponctue les journées de sa classe de 3^e primaire de pauses d'activité physique scolaires.

Au signal familier, les 21 élèves de 3^e primaire de l'École fondamentale libre de Chênée abandonnent un exercice sur les états de l'eau pour s'éparpiller dans la classe, gagnant un espace suffisant pour bouger bras et jambes. C'est le moment choisi par l'institutrice pour organiser une pause d'activité physique scolaire (PAPS). Au rythme de chorégraphies sur un tableau blanc interactif ou de mimes, garçons et filles enchainent des mouvements avant de revenir au calme.

« J'ai découvert ces pauses durant ma première année de Bac en Sciences de la motricité, explique l'institutrice, Stéphanie Cloes. Sensibilisée à la nécessité de faire bouger davantage les enfants en classe, j'ai opté pour des études d'institutrice primaire. »

La future enseignante a consacré son travail de fin d'études à ces pauses. Puis, dans le cadre d'un master en Sciences de l'éducation, elle a observé les supports et les freins rencontrés par des enseignants de sept écoles liégeoises invités à organiser des PAPS dans leur classe. Dans sa classe, M^{me} Cloes les utilise au moins une fois par jour. « Quand je sens que les enfants ont besoin d'un break dans les apprentissages, quand l'attention se relâche et la concentration flanche. » Debout, les enfants font entre 3 et 5 minutes d'exercices physiques à un rythme soutenu, sur la base de cartes-mimes créées par l'institutrice et de vidéos repérées sur Internet. Suit une courte phase de retour au calme (avec des exercices de respiration).

Des effets bénéfiques ? « J'observe des effets sur l'attention, la concentration, la mémorisation, l'humeur de mes élèves, explique M^{me} Cloes qui a convaincu des collègues de 1^{re} primaire. Aux enfants souffrant de troubles de l'attention, ces pauses permettent de relâcher la pression ; je les vois se reconnecter. Parallèlement, dans le cadre des apprentissages en classe, j'essaie d'éviter à mes élèves de longs temps en position assise. »

« Les PAPS, ça sert à se défouler pour être plus calme après », approuve Camille. Et Amelia ajoute : « Après on travaille mieux. » ●

Classes flexibles : des nuances

Dans des classes flexibles, les élèves peuvent choisir différents postes de travail (chaises, ballons, coussins, tabourets oscillants...), travailler debout ou couchés selon leurs besoins et leur ressenti.

Pascale Catinus, conseillère pédagogique transversale Wallonie-Bruxelles Enseignement y a consacré une étude⁽¹⁾. Pour elle, organiser une telle classe suppose que l'enseignant observe l'impact des aménagements sur le climat de classe, le comportement, les apprentissages, le bien-être de chaque élève. « Certains enfants ont besoin d'être stimulés ; d'autres ont les sens (vue, écoute) très éveillés ou se cherchent au niveau sensoriel. »

En outre, l'apprentissage et l'utilisation de l'écriture nécessitent des règles ergonomiques : dos appuyé, talons en appui au sol, surface de travail au niveau du pli du coude, ce qui suppose une chaise et une table adaptés à la taille de l'enfant. Pour ces activités, certains supports ne conviennent pas : le ballon, qui oblige à rechercher une posture verticale, le tabouret oscillant...

Pour la conseillère, l'option la plus pertinente est la classe semi-flexible, les élèves ayant besoin à certains moments de supports traditionnels.

⁽¹⁾ CATINUS P., *Transformer ma classe en classe flexible, oui, mais pas n'importe comment*, Wallonie-Bruxelles Enseignement, CAF, 2019.

Périodiques en quelques clic

Periodic.be décrit plus de 189 000 articles sélectionnés depuis 2009 dans plus de 400 revues et les localise dans les bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et leurs partenaires.

Periodic, c'est également 2 400 revues conservées au sein de ces bibliothèques, l'objectif étant de mutualiser leurs ressources afin d'offrir aux lecteurs les références d'une large collection de périodiques.

Après une recherche (simple ou multicritère) et une sélection de l'article souhaité, on peut en solliciter une copie par courriel auprès du lieu de conservation. La copie sera envoyée sous trois jours ouvrables.

Fruit du travail collaboratif des bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, coordonné par le Service de la Lecture publique, via sa cellule TIC et la Réserve centrale (Lobbes), Periodic constitue une mine d'or en ligne pour les professeurs et pour leurs étudiants. Le catalogue liste en effet divers revues et articles touchant les domaines scientifiques, politiques, économiques, sociologiques, médicaux, historiques, géographiques ou encore artistiques et culturels.

www.periodic.be, capsules vidéo via tinyurl.com/Periodic-YouTube

N'oubliez pas de transmettre la copie de votre diplôme

Pour que votre dossier « carrière » soit complet, il doit contenir notamment la copie de votre diplôme.

Lors de sa première entrée en fonction, au sortir des études, le jeune enseignant ne dispose pas forcément de son diplôme. Il remet alors une attestation provisoire reçue de la haute école ou de l'université. L'établissement scolaire dans lequel il entame sa carrière le transmet à la Direction déconcentrée ou au bureau régional dont relève cet établissement (AGE), avec les autres documents qui permettront le paiement du traitement ou de la subvention/traitement.

Il appartient aux services de l'AGE de fixer et de liquider le traitement du personnel de l'enseignement et cela qu'il travaille dans un établissement du réseau organisé par la FW-B (Wallonie-Bruxelles Enseignement) ou d'un des réseaux subventionnés par la FW-B (libre confessionnel et non confessionnel, communal, provincial).

Chaque établissement scolaire ou centre PMS est en contact permanent avec la Direction déconcentrée ou le bureau régional dont il relève⁽¹⁾. Comme le rappelle Patricia Ketels, responsable de la cellule « fin de carrière » à la Direction déconcentrée du Brabant wallon, « tout changement dans sa situation personnelle doit être signalé à l'école (ou au centre PMS) où l'on travaille, qui le notifie ensuite à l'Administration. Qu'il s'agisse d'un changement d'adresse, de compte bancaire... »

Quant à la copie du diplôme, elle doit suivre le même canal, dès qu'on reçoit le document officiel. « Le diplôme est demandé lors de l'entrée en fonction, et il est indispensable pour être nommé à titre définitif, poursuit M^{me} Ketels. Et en fin de carrière, on vérifie aussi s'il est dans le dossier, parce qu'on doit transmettre les informations au Service fédéral des pensions. »

Le diplôme est en effet un élément crucial pour déterminer le titre et l'échelle afférente mais aussi pour la pension puisque les années d'études peuvent être valorisables pour la



« Le diplôme, demandé à l'engagement, est indispensable pour la nomination et en fin de carrière », précise Patricia Ketels, de la Direction déconcentrée du Brabant wallon.

durée de la carrière. « Ce sont nos services qui encodent le nombre d'années d'études, mais c'est le SFP qui calcule la bonification », précise M^{me} Ketels. Un bon conseil donc : si vous pensez que vous n'avez pas transmis cette copie de diplôme, n'attendez plus... ●

D. C.

⁽¹⁾ En introduisant le code postal d'une école sur www.enseignement.be/index.php?page=26512, puis en la sélectionnant dans la liste qui s'affiche, on obtient les coordonnées du bureau qui gère les personnels de cette école.

À PRENDRE OU À LAISSER

Guide de survie en milieu sexiste : publié par les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (www.cemea.be), ce guide vise à déconstruire dix grands mythes fondateurs d'inégalités entre hommes et femmes. Tome 1 via bit.ly/2qFoYH7, tome 2 via bit.ly/2JZECuj. La publication n'a pas pour ambition de fournir une recherche exhaustive et figée, mais le travail d'analyse a été rigoureux, croisant différentes disciplines et se référant à des sources et des auteur-e-s varié-e-s.

Éducation aux médias : la Fondation Roi Baudouin soutient dix projets d'éducation aux médias s'adressant tant à la communauté éducative (enseignants, éducateurs...) qu'aux jeunes directement, avec un même objectif : rendre les jeunes plus critiques envers les contenus médiatiques dont ils sont les destinataires et, de plus en plus, les diffuseurs. bit.ly/2Uk4PJs

Musée BELvue : les réservations aux autres activités destinées aux écoles sont ouvertes pour 2019-2020. La page belvue.be/fr/education permet de filtrer les activités par type, par année et par thème. Les nouveautés ? *Je vois, je vois... et toi ?*, workshop sur l'éducation aux médias (sur les images en particulier) ; le workshop sur l'histoire coloniale *Belgique-Congo* ; deux expositions temporaires (*Dotremont et les surréalistes* et *1970 : le féminisme est dans la rue*).

Les mathématiques du quotidien feront l'objet du 45^e Congrès de la Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française, à l'Athénée provincial de La Louvière, les 27, 28 et 29 août. Les trois jours sont reconnus comme formation par l'IFC (code de formation 250001841, www.ifc.cfwb.be). Inscriptions avant le 31 juillet. Programme détaillé via www.sbp.m.be/congres/congres2019

Aux sources de l'oralité est le thème d'une cette formation sur le conte, reconnue par l'IFC (session 20200 835, www.ifc.cfwb.be), et qui aura lieu le mercredi 11 septembre à la Maison du spectacle (La Bellone), à Bruxelles. La journée prévoit de sensibiliser et informer les participants sur de nombreuses notions

autour du conte et découvrir comment les adapter dans leur pratique professionnelle. Elle est organisée par la Fédération de conteurs professionnels, qui fête ses 15 ans et organise plusieurs rendez-vous à cette occasion. conteurs.be

Si c'est là, c'est ici, paroles et mémoires de crimes internationaux contemporains : cet outil pédagogique de l'ONG RCN Justice & Démocratie est articulé autour de témoignages de personnes ayant vécu/commis des crimes de masse au Rwanda, au Burundi, et au Cambodge. Il s'agit d'ouvrir en classe (à partir de 16 ans) un espace de dialogue et de questionnement sur les mécanismes qui mènent à ces violences. Infos : bit.ly/2Khl1qn. Contact : noemie.gregoire@rcn-ong.be ou 02 / 3470 270).

Rencontres pédagogiques d'été : Changements pour l'Égalité vous donne rendez-vous du 16 au 21 août pour ces 48^{es} RPé. Les inscriptions sont ouvertes et tous les détails disponibles via www.changement-egalite.be/spip.php?article4078.

Éducation et neurosciences, une alliance au service des apprentissages ? L'Enseignement catholique mettra la question au centre du programme de son université d'été. Bilan des découvertes, prise en compte dans les apprentissages, approche critique ou encore utilité dans le concret des classes seront parmi les thèmes abordés, le 23 août à Louvain-La-Neuve. enseignement.catholique.be > université d'été.

Les Quartz de la chanson est un concours proposant aux classes des 2^e et 3^e degrés du secondaire d'explorer l'univers musical, en particulier celui de la chanson d'expression française. Les classes élisent leur favori parmi cinq artistes de notre Communauté (et trois titres chacun). Il s'agit aussi de susciter leur créativité via un *Prix Quartz pochette* (au meilleur projet de pochette) et un *Prix Quartz pédagogique* (à un enseignant pour une exploitation originale de sa participation au concours). Inscriptions ouvertes. Contact : sandra.preudhomme@cfwb.be (02 / 4132 201). www.culture-enseignement.be

PROF

en ligne

Retrouvez les articles publiés dans tous les numéros du magazine, mais aussi des compléments bibliographiques et d'autres reportages, via www.enseignement.be/prof.

PROF, le magazine des professionnels de l'enseignement, est une publication du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Administration générale de l'Enseignement).

Adresse Magazine PROF - Local 4P16 Avenue du Port 16, 1080 BRUXELLES www.enseignement.be/prof prof@cfwb.be

Tél : 02 / 690 81 33 Fax : 02 / 600 09 64

Carte PROF Pour joindre Carte PROF, remplir le formulaire de contact disponible via www.carteprof.be/contact.php

Rédaction Rédacteur en chef : Didier Catteau Journalistes : Patrick Delmée, Monica Glineur, Catherine Moreau, Didier Van Herreweghe (pages Carte PROF) Mise en pages : Olivier Vandeville

Comité d'accompagnement Fabrice Aerts-Bancken, Hafsa Ben Zouien, Lise Bruges, Quentin David, Claudio Foschi, Alain Faure, Éric Frère, Étienne Gilliard, Lise-Anne Hanse (présidente), Gérard Legrand, Jean-Michel Motte, François-Gérard Stolz.

Vie privée Afin d'envoyer le magazine PROF à ses destinataires, la Fédération Wallonie-Bruxelles (AGE) traite les données à caractère personnel suivantes : nom, adresse et numéro matricule. La Communauté française ne conserve ces données que pendant le temps nécessaire à la réalisation de l'envoi du magazine.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les destinataires du magazine disposent, moyennant la preuve de leur identité, d'un droit d'accès et, le cas échéant, d'un droit de rectification à l'égard des données à caractère personnel les concernant.

ISSN 2031-5295 (imprimé)

ISSN 2031-5309 (online)

© Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous droits réservés pour tous pays. Reproduction autorisée pour un usage en classe. Pour tout autre usage, reproduction d'extraits autorisée avec mention des sources.

Éditeur responsable Lise-Anne Hanse Avenue du Port 16, 1080 BRUXELLES

Impression Roularta Printing S.A.

Tirage 124 000 exemplaires, imprimés sur du papier portant le label FSC garantissant qu'il est issu de forêts bien gérées et de bois ou de fibres recyclés.

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles Rue Lucien Namèche 54, 5000 - NAMUR Tél : 0800 / 19 199 courrier@le-mediateur.be

À nos lecteurs

Certains hyperliens sont raccourcis grâce à l'application <http://bit.ly/>. Ils ont été vérifiés le 31 mai.

À PRENDRE OU À LAISSER

Le Prix des lycéens 2019 de littérature est allé à *Cobre*, roman de Michel Claise. 2300 élèves de 5^e et de 6^e secondaire ont participé au Prix et choisi *Cobre* parmi une sélection de cinq romans qui leur étaient soumis. La participation au Prix permet quantité d'activités, comme des rencontres d'auteurs. Il est organisé tous les deux ans par la Cellule Culture-Enseignement du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en alternance avec le *Prix des lycéens du Cinéma*. www.culture-enseignement.cfwb.be (> Prix des lycéens de Littérature).

Trois classes résidentielles d'immersion artistique (CRIA) sont à nouveau programmées par et organisées à La Marlagne en 2019-2020. Il est trop tard pour s'inscrire à la classe dédiée à la musique, mais on peut encore inscrire sa/ses classe(s) jusqu'au 25 octobre pour la CRIA « arts de la scène (20-24 janvier 2020) et jusqu'au 20 décembre pour la CRIA « audiovisuel » (30 mars au 3 avril 2020). Les détails dans la circulaire 7089 (www.enseignement.be/circulaires).

Bruxelles Environnement propose plusieurs projets de classe ou interclasse en 2019-2020. Inscriptions en ligne avant le 17 juin. Le détail via bit.ly/2wossT3.

Chemins au naturel : afin de permettre aux enfants d'agir concrètement en faveur du maintien de la biodiversité aux abords d'un chemin/sentier de leur région, l'ASBL Tous à pied propose aux écoles primaires de participer à cet appel à projets. Après une animation en classe, les élèves seront accompagnés par l'animateur dans la découverte de la biodiversité sur un chemin à adopter. Formulaire de candidature (avant le 15 juillet) via bit.ly/2VQbWu2. Plus d'infos dans la circulaire 7064 (www.enseignement.be/circulaires).

Le Prix Reine Paola pour l'Enseignement 2018-2019 a été décerné à l'école hôtelière de l'Institut Notre-Dame de Heusy pour son projet *De nous à vous, du terroir à l'assiette, suivez nos jeunes chefs*, qui a permis aux élèves de 6^e « restaurateur » de réaliser un livre de recettes original. www.sk-fr-paola.be

Annoncer la Couleur est un programme fédéral d'éducation à la citoyenneté mondiale qui propose aux (futur-e-s) enseignant-e-s des démarches pédagogiques participatives pour aborder avec leurs élèves des questions de citoyenneté mondiale. À la recherche d'un film, d'un livre, d'un jeu ou d'un dossier ? Cliquez sur www.annoncerlacouleur.be/ressource-pedagogique-alc

Xperibird : depuis trois printemps, des écoles ont reçu un nichoir équipé d'une caméra et vivent au rythme des nichées de mésanges. On peut suivre l'actualité des nichoirs connectés sur www.xperibird.be. Et pourquoi ne pas rejoindre l'aventure proposée par le Muséum des Sciences naturelles ?

Élément Terre est le thème du 57^e Congrès pluraliste des sciences, qui se tiendra à l'Université de Mons, les 27 et 28 août. Ces deux journées sont reconnues comme formation par l'IFC (code de formation 250001840, www.ifc.cfwb.be) mais il faut s'inscrire avant le 31 juillet. L'objectif est évidemment de « *mettre à jour ses connaissances dans le domaine de sa discipline pour pouvoir développer les compétences du référentiel* ». Les détails via congresdessciences.weebly.com

Les gestes qui sauvent : la circulaire 7138 (www.enseignement.be/circulaires) livre les détails de l'appel à projets destiné aux écoles secondaires, en vue de former à terme l'ensemble des professeurs d'éducation physique aux gestes qui sauvent (à l'horizon 2025). Mis sur pied en collaboration avec la Région wallonne et la COCOF, le projet est dorénavant doté de 400 000 €. Candidatures avant le 15 juin.

Appel à projets innovants : le *Festival Out of the books*, qui se définit comme le festival de l'éducation, a lancé un appel à projets auprès des enseignants du maternel, du primaire et du secondaire, via notamment www.festivalootb.com/partager-un-projet. Le but ? Leur permettre de partager (d'ici le 30 juin) un projet créatif et innovant qu'ils ont mis en place dans leur classe ou leur école. Dix projets sélectionnés prendront la parole lors du Festival, qui se tient les 14 et 15 septembre à Waterloo.

La Maison des Maths et du Numérique a pour objectif de sensibiliser les jeunes (à partir de la 2^e maternelle) au monde des mathématiques et du numérique. Le Gouvernement wallon a octroyé près de 2 millions € pour 2019-2021 à la nouvelle structure, créée en août 2018, qui bénéficie aussi du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour connaître son offre pédagogique, cliquer sur www.2mn.be.

Le guide Scol'Air, conçu par Bruxelles Environnement, vise à informer les directions d'écoles, les professeurs et les médecins scolaires sur la qualité de l'air intérieur. Le guide présente les trois types de polluants qui affectent la qualité de l'air intérieur : les polluants chimiques comme les composés organiques volatils ou le plomb, les polluants biologiques comme les moisissures, les acariens ou les bactéries et les polluants physiques comme les particules fines. bit.ly/2WfPI48

Le croisement des savoirs : *rêves ou réalité ?* est le titre d'une étude coordonnée par Sandrine Grosjean, qui analyse le processus par lequel Changements pour l'Égalité a travaillé avec ATD Quart Monde sur les questions du rapport entre école et pauvreté. Un éclairage pour ceux qui désirent construire un processus participatif avec des personnes ayant des expériences de vie très éloignées les unes des autres. bit.ly/2JBtOll

Carte PROF attribuée automatiquement

Tout nouveau membre des personnels de l'enseignement répondant aux conditions d'octroi de Carte PROF la reçoit automatiquement à son domicile. Aucune démarche n'est nécessaire pour la recevoir. www.carteprof.be



Nuit des Chœurs à Villers-la-Ville

C'est dans l'un des plus remarquables sites du Brabant wallon, les ruines de l'Abbaye de Villers-la-Ville, que la *Nuit des Chœurs* s'installera à nouveau les 30 et 31 août.

Cette 20^e édition sera fidèle à ce qui a fait le succès de l'évènement : différents chœurs, de styles différents, se produisent sur plusieurs scènes disséminées dans les ruines, quasiment en permanence puisque chaque prestation est reprise toute les vingt minutes environ.

Au programme : The Voca People, I Muvrini, Jazzchor Freiburg, Arielle Dombasle et les solistes lyriques de Paris, The Celtic Tenors et le Chœur national des jeunes de Belgique.

Les ruines elles-mêmes feront partie intégrante du spectacle puisqu'elles seront totalement illuminées par de très nombreux projecteurs. Et en fin de soirée, c'est l'apothéose avec la réunion sur la scène principale de tous les chœurs et un feu d'artifices.

Avec Carte PROF, tickets à prix réduit jusqu'au 30 juin. •

► www.carteprof.be/firme_view.php?fi_id=6566



De Michaux à Merckx

Bien peu d'entre nous, même les plus férus de vélo, savent ce qu'est « un Michaux ». Il s'agit tout simplement de l'ancêtre des vélos actuels, une draisienne munie d'un pédalier sur la roue avant.

Ce « vélo » était rustique, fort lourd et au final très peu performant. L'apparition de la transmission par chaîne vers la roue arrière scella définitivement les principes du vélo classique.

Et pourtant, là aussi, de nombreuses évolutions vinrent moderniser les machines, ce qui permit en particulier aux sportifs d'établir de nombreux records, la Belgique ayant toujours été bien classée en la matière.

Le Sportimonium, à Zemst, vous invite jusqu'au 15 septembre à revivre cette épopée au travers de l'exposition *De Michaux à Merckx*, la fin de la carrière du Cannibale marquant le début d'une nouvelle ère dans la conception des vélos, avec l'apparition des matériaux composites et autres progrès technologiques.

Entrée gratuite avec Carte PROF. •

► www.carteprof.be/firme_view.php?fi_id=37170



Beyond Bruegel

En cette année commémorative du 450^e anniversaire de la disparition de Bruegel l'Ancien, Carte PROF vous propose de vivre une expérience totalement inédite en prenant part à l'expérience immersive *Beyond Bruegel* organisée jusqu'au 5 janvier 2020 au Palais de la Dynastie (Mont des Arts), à Bruxelles.

Beyond Bruegel n'est pas une exposition conventionnelle, mais bien une invitation à entrer dans les



œuvres du peintre, à y faire un voyage immersif et à y côtoyer ses personnages, le tout sous la conduite de Pieter Bruegel lui-même.

Ne soyez donc pas surpris de vous retrouver au pied de *La Tour de Babel*, au milieu de *La Chute des Anges rebelles* ou encore de croiser *Margot la Folle*. L'exposition s'adresse à tous et est également accessible aux plus jeunes, dès l'âge de 5 ans. Un dossier pédagogique permet aux enseignants de préparer leurs visites ou d'en assurer le suivi en classe.

Avec Carte PROF, entrées à prix réduit. •

► www.carteprof.be/firme_view.php?fi_id=37172

CARTE
PROF

Le musée Rops, pour petits et grands

Situé dans un ancien hôtel de maître du vieux Namur, le musée Félicien Rops est consacré à l'œuvre de l'artiste namurois du XIX^e siècle. Il accueille aussi des expositions temporaires (jusqu'au 22 septembre, des œuvres d'Henry de Groux (1866-1930), « maître de la démesure »).

Fin graveur, dessinateur innovant, peintre épris de plein air, épistolier magistral, voyageur infatigable... Rops ne se laisse enfermer dans aucun carcan.

Son univers se dévoile au fil des salles du musée, suivant un ordre thématique et chronologique ou par le biais de parcours spécifiques.



En anglais ou néerlandais !

« Nous avons des activités pour tous les publics, explique Vincent Vandenbranden, du service pédagogique. Dès la maternelle, avec un atelier créatif axé sur la gravure. Pour les écoliers, nous avons conçu un parcours des cinq sens en lien avec Rops. Avec notamment une exploration des matières, le père de Rops étant marchand de tissus. »

Pour les classes de secondaire, le musée propose des parcours thématiques : *Rops & les droits humains*, *Rops & Baudelaire* (sur les liens entre les deux artistes) ou encore un *parcours ados* permettant de découvrir huit œuvres majeures revisitées dans des vidéos décalées et impertinentes (via audioguide).

Outre la visite guidée ou la visite + atelier créatif, le musée a innové avec des visites immersives (en anglais ou néerlandais) ! Et les élèves peuvent apprécier *La Dame au pantin*, une des œuvres majeures de Rops, et à travers elle le symbolisme, via des casques de réalité virtuelle.

Autre innovation dans l'air du temps : le musée a participé à la création d'un « escape game » qui se déroule au château de Thozée (Mettet), où Rops a vécu.

Des dossiers pédagogiques destinés aux enseignants sont conçus en support d'une visite ou comme ressources à utiliser en classe : ils concernent *les jeunes années et la caricature*, *Rops épistolier et les lieux de vie de Rops*.

L'équipe éducative du musée reste disponible pour toute rencontre ou demande particulière (info@museerops.be ou 081 / 776 755).

Entrée gratuite avec Carte PROF : idéal pour préparer une visite avec ses élèves. ●

► www.carteprof.be/firme_view.php?fi_id=2927